

s'engager
comprendre se développer construire
accompagner



RAPPORT ANNUEL **2010**

RAPPORT ANNUEL 2010

**BANQUE POPULAIRE
DU SUD-OUEST**



Banque et populaire à la fois.



“ Merci à nos 105 154 sociétaires ainsi qu'aux nouveaux sociétaires de l'année dont l'engagement à nos côtés témoigne de la confiance qu'ils nous accordent. ”

Pour contribuer au respect de l'environnement, cet extrait présente les informations essentielles relatives à l'exercice 2010.

La version intégrale du document est disponible sur notre site internet :

<http://sudouest.banquepopulaire.fr>

ou sur simple demande auprès du **Service Communication Institutionnelle et Sociétariat - 10 Quai des Queyries 33072 Bordeaux cedex**

PRÉAMBULE

A photograph of a modern building's glass facade. The glass reflects a large palm tree and a flag with the letters 'E P U' visible. The word 'PRÉAMBULE' is overlaid in white text in the upper center. The building has a polished floor and a stone pillar on the left.

DES VALEURS SINGULIÈRES

L'ATTACHEMENT À NOTRE RÉGION

Implantée sur trois départements, - la Gironde, les Landes et les Pyrénées Atlantiques -, avec un réseau de 108 agences et centres d'affaires, la Banque Populaire du Sud-Ouest a accueilli, en 2010, 22 000 nouveaux clients.

Son rôle économique dans la région est de plus en plus reconnu et apprécié des milieux industriels, professionnels et institutionnels.

Avec les Prix Stars et Métiers, le Prix de la Dynamique Agricole, le Prix de l'Aquitain de l'Année ou encore les Prix de la Fondation Sociétariat de la Banque Populaire du Sud-Ouest, notre banque participe activement au rayonnement de sa région.

L'ENGAGEMENT COOPÉRATIF

Banque coopérative, notre banque est née au début du XX^{ème} siècle de l'idée selon laquelle la mise en commun de capitaux, même modestes, la volonté et le savoir-faire d'hommes et de femmes de la région entrepreneurs peuvent faciliter l'accès au crédit.

Elle s'est depuis fortement développée en gardant vivants ses principes fondateurs.

Le capital de la Banque Populaire du Sud-Ouest est aujourd'hui détenu par plus de 105 000 sociétaires dont les représentants, tous acteurs de l'économie régionale, siègent au conseil d'administration.

En devenant sociétaires, nos clients deviennent partenaires de leur banque. Par leur apport, ils aident la banque dans son développement et son action dans la région. Ils sont régulièrement informés des faits marquants de la vie de la banque, sont invités aux réunions de sociétaires de leur agence et conviés à l'assemblée générale.

Par les recommandations qu'ils prodiguent, ils participent à l'expansion de leur banque et bénéficient d'une rémunération avantageuse des parts sociales.

LA FONDATION SOCIÉTARIAT

Banque coopérative, régionale, la Banque Populaire du Sud-Ouest fonde son développement sur la proximité et le dialogue avec ses clients, la participation au développement régional, le soutien à ceux qui entreprennent.

Pour illustrer ces valeurs essentielles, notre conseil d'administration a créé en 2004 la « Fondation Sociétariat de la Banque Populaire du Sud-Ouest ». Depuis sa création, cette fondation a récompensé plus de 200 projets régionaux en faveur de :

- la valorisation du patrimoine ;
- la protection et la sauvegarde de l'environnement ;
- la solidarité et la qualité de vie.

UN DÉVELOPPEMENT RÉUSSI

Engagée en 2008, l'acquisition des banques Crédit Commercial du Sud-Ouest et Pelletier, finalisée en 2009, accroît très fortement notre périmètre.

En accueillant ces deux banques, la Banque Populaire du Sud-Ouest s'est enrichie de deux belles marques, à la culture régionale et aux identités fortes, qui conservent leurs clientèles propres, leurs réseaux d'agences, leurs organisations commerciales et leurs équipes.

Nos trois enseignes cohabitent donc sur notre territoire.

La Banque Populaire du Sud-Ouest, avec la Caisse Régionale du Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest qui lui est adossé, la Banque Pelletier et le Crédit Commercial du Sud-Ouest, dispose désormais de plus de 200 agences et emploie plus de 1 700 collaborateurs. Ce nouvel ensemble constitue un acteur incontournable du paysage bancaire dans notre région.





SOMMAIRE

PRÉAMBULE

Des valeurs singulières	p 5
Le Conseil d'Administration au 31 décembre 2010	p 8
L'équipe de Direction au 1 ^{er} janvier 2011	p 9

RAPPORT DE GESTION

Présentation de l'établissement	p 11
Capital social	p 13
Organes d'administration, de direction et de surveillance	p 14
Contexte de l'activité	p 17
Activités et résultats de l'établissement	p 19
Fonds propres et ratios réglementaires	p 26
Organisation et activité du Contrôle interne	p 26
Evènements postérieurs à la clôture et perspectives	p 27
Éléments complémentaires	p 29
Projets de résolutions	p 33

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés	p 37
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p 40
Comptes individuels	p 42
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes individuels	p 45
Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	p 47

DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Personne responsable des informations contenues dans le rapport	p 49
Attestation du responsable	p 49

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUR L'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET LE CONTRÔLE INTERNE

Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	p 50
	p 59

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2010



François de la Giroday



Jean-Louis d'Anglade



Mireille Bracq



Bernard Dupouy



Jean Bernard



Alain Boy



Jean-Claude Cigana



Patrick de Stampa



Gérard Hirigoyen



Alain Pochon



Paul Saint-Pée



Christian Vergès

PRÉSIDENT :

François de la Giroday - Courtier maritime - Bordeaux

PRÉSIDENT D'HONNEUR ET VICE-PRÉSIDENT :

Jean-Louis d'Anglade - Industrie du Cartonnage - Maire d'Abzac

VICE-PRÉSIDENTS :

Jean Boulon - Producteur de céréales - Sore

Mireille Bracq - Commerçante - Bordeaux

Bernard Dupouy - Exportation Outre Mer - Président du Conseil d'Administration du Crédit Commercial du Sud-Ouest - Bordeaux

SECRÉTAIRE :

Jean Bernard - Commerce de vins - Viticulteur - Président du Conseil d'Administration de la Banque Pelletier - Pessac Léognan

ADMINISTRATEURS :

Alain Boy - Garage réparations automobiles - Oloron

Jean-Claude Cigana - Entreprise du bâtiment - Bordeaux

Patrick de Stampa - Expert Comptable - Pau

Gérard Hirigoyen - Président du pôle Universitaire de Bordeaux

Alain Pochon - Electronique Maritime - Président de la Caisse Régionale de Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest - La Rochelle

Paul Saint-Pée - Industrie du béton - Saint-Paul-les-Dax

Michel Soroste - Commissaire aux comptes - Bayonne

Christian Vergès - Préfecture de la Gironde - Bordeaux

L'ÉQUIPE DE DIRECTION AU 1^{ER} JANVIER 2011



Dominique Garnier



Christian Chapothin

DOMINIQUE GARNIER

Directeur Général

CHRISTIAN CHAPOTHIN

Directeur Général Adjoint
Exploitation et Engagements

FRANÇOIS CODET

Directeur Général Adjoint
Supports et Finances



François Codet



Claude Bion

CLAUDE BION

Directeur Central
Qualité, Risques et Conformité, Juridique

PATRICK DUMAS

Directeur Central
Ressources Humaines et Communication Institutionnelle



Patrick Dumas



Philippe Charrier

PHILIPPE CHARRIER

Directeur de l'Audit

MICHEL ESCALERA

Directeur du Crédit Maritime
du Littoral du Sud-Ouest

BERNARD FRANCISOUD

Directeur Général
du Crédit Commercial du Sud-Ouest

PIERRE TASTET

Directeur Général
de la Banque Pelletier



RAPPORT
DE GESTION
2010

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

DÉNOMINATION, SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF

La Banque Populaire du Sud-Ouest est une société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, dont le Siège Social est fixé à Bordeaux (33100), 10 quai des Queyries.

FORME JURIDIQUE

La Banque Populaire du Sud-Ouest est une société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires, la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les titres I à IV du livre II du Code de Commerce, le chapitre Ier du titre I du livre V et le titre III du Code Monétaire et Financier, les textes pris pour leur application, ainsi que par ses statuts.

OBJET SOCIAL

La Banque Populaire du Sud-Ouest a pour objet :

- de faire toutes opérations de banque avec les entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles ou libérales, à forme individuelle ou de société, et plus généralement, avec toute autre collectivité ou personne morale, sociétaires ou non, d'apporter son concours à sa clientèle de particuliers, de participer à la réalisation de toutes opérations garanties par une société de caution mutuelle constituée conformément à la section 3 du chapitre V du titre I du livre IV du Code Monétaire et Financier, d'attribuer aux titulaires de comptes ou plans d'épargne-logement tout crédit ou prêt ayant pour objet le financement de leurs projets immobiliers, de recevoir des dépôts de toute personne ou société et, plus généralement, d'effectuer toutes les opérations de banque, visées au titre I du livre III du Code Monétaire et Financier ;

- d'effectuer toutes opérations connexes visées à l'article L.311-2 du Code Monétaire et Financier, fournir les services d'investissement prévus aux articles L.321-1 et L.321-2 du code précité et exercer toute autre activité permise aux banques par les dispositions légales et réglementaires. A ce titre, elle peut notamment effectuer toutes opérations de courtage d'assurance et plus généralement d'intermédiation en assurance ;
- d'effectuer tous investissements immobiliers ou mobiliers nécessaires à l'exercice de ses activités, souscrire ou acquérir pour elle-même tous titres de placements, prendre toutes participations dans toutes sociétés, tous groupements ou associations, et plus généralement, effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

DATE DE CONSTITUTION, DURÉE DE VIE

Immatriculée en date du 3 janvier 1921, la durée de la société est fixée à 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 457 204 071.

EXERCICE SOCIAL

L'exercice social a une durée de 12 mois du premier janvier au 31 décembre. Les documents juridiques relatifs à la Banque Populaire (statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des contrôleurs légaux) peuvent être consultés au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux.



DESCRIPTION DU GROUPE BPCE ET DE LA PLACE DE L'ÉTABLISSEMENT AU SEIN DU GROUPE

Deuxième groupe bancaire en France

Le Groupe BPCE est le deuxième groupe bancaire en France, avec 36 millions de clients, 8 millions de sociétaires et 125 000 collaborateurs. Constitué des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne, et de filiales spécialisées expertes dans leur domaine d'activité, il exerce tous les métiers de la banque commerciale et de l'assurance, d'une part, et apporte des solutions dans la banque de financement, de gestion et de services financiers, d'autre part.

Son modèle de banque universelle repose sur une architecture à trois niveaux :

- les deux réseaux coopératifs des 20 Banques Populaires et 17 Caisses d'Épargne, qui sont des acteurs incontournables au cœur des régions ;
- l'organe central BPCE, en charge de la stratégie, du contrôle et de l'animation du groupe ;
- des filiales dont Natixis, - structure cotée au CAC 40 -, le Crédit Foncier, la Banque Palatine, BPCE International et Outre-mer...

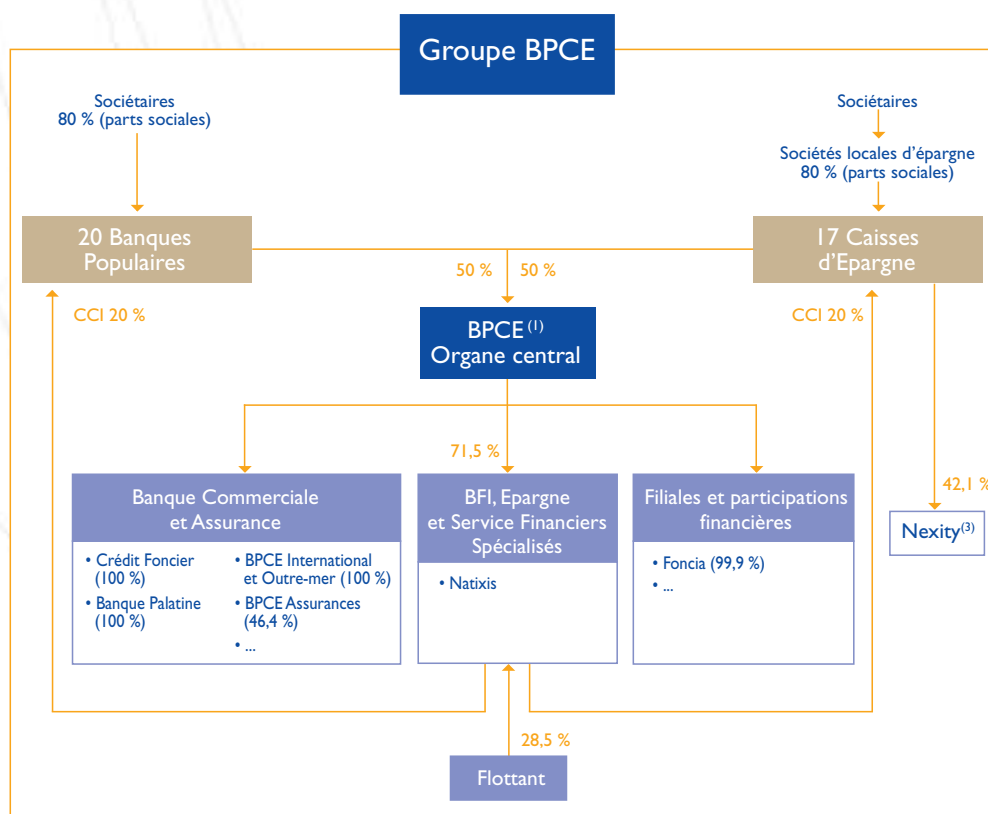
Un système de garantie et de solidarité bénéficie à l'ensemble des établissements de crédit affiliés à BPCE.

Rassembler les banques préférées des Français

Animées par une même ambition, les entreprises du Groupe s'investissent, innovent et s'allient pour aider leurs clients à concrétiser leurs projets, leur apporter le meilleur service dans la durée, satisfaire des attentes nouvelles, promouvoir une société entreprenante et solidaire. Le Groupe BPCE s'appuie sur l'engagement de leurs équipes et leur dynamique collective pour devenir le groupe des banques préférées des Français et de leurs entreprises.

INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS, LISTE DES FILIALES IMPORTANTES

Le portefeuille de participations de la Banque Populaire du Sud-Ouest s'élève à 469,4 millions d'euros, principalement constitué de titres BPCE, Crédit Commercial du Sud-Ouest, Banque Pelletier et d'une participation de 13 millions d'euros dans la Caisse Régionale du Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest.



1 - Détention par l'Etat d'actions de préférence sans droit de vote
 2 - Détention par BPCE (91,7 %) et par le Crédit Foncier (8,3 %)
 3 - Via CE Holding Promotion

CAPITAL SOCIAL

PARTS SOCIALES ET CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'INVESTISSEMENT

Le capital de la Banque Populaire du Sud-Ouest est variable. Il est divisé en parts sociales d'un montant nominal de 8,50 euros et en certificats coopératifs d'investissement (CCI) d'une valeur nominale de 8,50 euros chacun, entièrement libérés et tous de même catégorie.

Le capital de la BPSO est détenu par ses 105 154 sociétaires pour 171,2 millions d'euros (hors SAS Sociétariat BPSO) et par Natixis avec des Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI), sans droit de vote, pour 47,2 millions d'euros (souscrits avec une prime d'émission liée aux CCI de 86,1 millions d'euros).

Evolution et détail du capital social

Au 31 décembre 2010	Montant en M €	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	171,2	72,49 %	100 %
Parts sociales détenues par la SAS Sociétariat	17,8	7,51 %	0 %
CCI détenus par Natixis	47,2	20 %	0 %
Total	236,2	100 %	100 %

Au 31 décembre 2009	Montant en M €	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	152,7	64,6 %	100 %
Parts sociales détenues par la SAS Sociétariat	36,3	15,4 %	0 %
CCI détenus par Natixis	47,2	20 %	0 %
Total	236,2	100 %	100 %

Au 31 décembre 2008	Montant en M €	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	123,4	70 %	100 %
Parts sociales détenues par la SAS Sociétariat	17,6	10 %	0 %
CCI détenus par Natixis	35,2	20 %	0 %
Total	236,2	100 %	100 %



POLITIQUE D'ÉMISSION ET DE RÉMUNÉRATION DES PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont nominatives et inscrites en comptes individuels tenus dans les conditions réglementaires.

Elles ne peuvent recevoir qu'un intérêt qui est fixé annuellement par l'assemblée générale, sans que son montant puisse excéder le taux maximum mentionné à l'article 14 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

L'assemblée générale peut valablement décider une opération d'échange, de regroupement, d'attribution de titres, d'augmentation ou de réduction du capital, de fusion ou autre opération sociale, nonobstant la création de rompus à l'occasion d'une telle opération ; les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis pour participer à l'opération doivent, pour exercer leurs droits, faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente des titres ou droits nécessaires.

Sont admises, comme sociétaires participant ou non aux opérations de banque et aux services de la Banque Populaire, toutes personnes physiques ou morales.

Les sociétaires ne sont responsables qu'à concurrence du montant nominal des parts qu'ils possèdent.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale.

Intérêt des parts sociales versé au titre des exercices antérieurs :

	2009	2008	2007
Taux d'intérêt parts sociales	3 %	3,5 %	3,75 %
Montant	5 018 038,18	4 286 018,60	3 495 678,13

L'intérêt à verser aux parts sociales, au titre de l'exercice 2010, proposé à l'approbation de l'assemblée générale, est estimé à 6 058 028,42 €, ce qui permet une rémunération des parts sociales à un taux de 3,25 %.

Rémunération des certificats coopératifs d'investissement :

	2009	2008	2007
Montant Rémunération CCI	1 544 880,00	1 914 420,00	2 436 600,00

La rémunération au titre de l'exercice 2010 proposée à l'approbation de l'assemblée générale est estimée à 1 535 624,58 €.

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pouvoirs

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu de ces circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Composition

Les administrateurs représentent l'ensemble des sociétaires, ils doivent donc se comporter comme tel dans l'exercice de leur mandat.

Ils s'assurent du respect des règles légales relatives au cumul des mandats en matière de sociétés et s'engagent à participer objectivement et avec assiduité aux débats du conseil. S'agissant des informations non publiques dont ils pourraient avoir connaissance dans l'exercice de leurs mandats, ils sont tenus à une obligation de confidentialité et au respect du secret professionnel.

Ils doivent avoir un crédit incontesté et informer le conseil de toute situation de conflit d'intérêt même potentiel. Plus généralement, ils sont tenus à un devoir de loyauté envers la Banque Populaire.

Fonctionnement

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins six fois par an.

Au cours de l'année 2010, le conseil d'administration de la Banque Populaire du Sud-Ouest s'est réuni à 12 reprises pour notamment arrêter les documents comptables accompagnés du rapport annuel de gestion, pour aborder les orientations générales de la Société, pour faire le point sur le budget annuel de fonctionnement et le budget d'investissements.

Comités

Pour l'exercice de leurs fonctions par les administrateurs, des comités spécialisés sont constitués au sein du conseil et composés de trois membres au moins et de cinq au plus. Les membres émettent des avis destinés au conseil et sont désignés par le conseil sur proposition du Président pour la durée fixée lors de leur nomination.

Le Comité des comptes

Il analyse les comptes ainsi que les documents financiers diffusés par la Banque Populaire du Sud-Ouest à l'occasion de l'arrêté des comptes et en approfondit certains éléments avant qu'ils soient présentés au conseil. Il prend connaissance, pour la partie ayant des conséquences directes sur les comptes de la banque, des rapports d'inspection de la BPCE et de l'ACP. Il formule un avis sur le choix des commissaires aux comptes, veille à leur indépendance, examine leur programme d'intervention ainsi que leurs recommandations et les suites données par la direction générale. Il se réunit au moins deux fois l'an en présence des commissaires aux comptes.

Le Conseil d'Administration au 31 Décembre 2010

Président :

François de la Giroday - Courtier maritime - Bordeaux

Président d'honneur et Vice-président :

Jean-Louis d'Anglade - Industrie du Cartonnage - Maire d'Abzac

Vice Présidents :

Jean Boulon - Producteur de céréales - Sore

Mireille Bracq - Commerçante - Bordeaux

Bernard Dupouy - Exportation Outre Mer - Président du Conseil d'Administration du Crédit Commercial du Sud-Ouest - Bordeaux

Secrétaire :

Jean Bernard - Commerce de vins - viticulteur - Président du Conseil d'Administration de la Banque Pelletier - Pessac Léognan

Administrateurs :

Alain Boy - Garage réparations automobiles - Oloron

Jean-Claude Cigana - Entreprise du bâtiment - Bordeaux

Patrick de Stampa - Expert Comptable - Pau

Gérard Hirigoyen - Président du pôle Universitaire de Bordeaux

Alain Pochon - Electronique Maritime - Président de la Caisse Régionale de Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest - La Rochelle

Paul Saint-Pée - Industrie du béton - Saint Paul les Dax

Michel Soroste - Commissaire aux comptes - Bayonne

Christian Vergès - Préfecture de la Gironde - Bordeaux

A titre consultatif :

Dominique Garnier - Directeur Général de la Banque Populaire du Sud-Ouest

Le Comité d'audit et des risques

Il assiste le conseil dans la maîtrise de ses risques sur base sociale et consolidée.

Cette mission comporte trois volets, conformément à la réglementation bancaire :

- l'analyse, au moins deux fois par an, des principales zones de risques (à l'exclusion de ceux relatifs à la véracité des comptes et de l'information financière) et des enseignements tirés de leur surveillance (en application du règlement CRBF n° 97.02, article 39) ;
Il examine, en particulier, dans ce cadre, les grandes orientations de la politique de crédit de la banque (marchés, division unitaire et sectorielle, qualités), les limites de risques et les conditions dans lesquelles elles sont respectées ;
- les résultats de contrôle interne au moins deux fois par an. Il examine, en particulier dans ce cadre, les principales conclusions de l'audit interne et les mesures correctrices, ainsi que celles de l'inspection de la BPCE, de l'ACP et des autres régulateurs ;
- l'évaluation du système de contrôle interne et de son efficacité. Il examine, en particulier, dans ce cadre, les rapports annuels préconisés par la réglementation bancaire (règlement 97.02, art. 42 et 43) avant présentation au conseil.

Les Comités des rémunérations

Ils procèdent à un examen annuel :

- des principes de la politique de rémunération de l'entreprise,
- des rémunérations, indemnités et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux de l'entreprise,
- de la politique de rémunération de la population régulée.

Gestion des conflits d'intérêts

Conformément aux statuts types de la Banque Populaire, les conventions intervenant entre la Société et l'un des membres du conseil d'administration ou le directeur général et plus généralement toute personne visée à l'article L.225-38 du Code du Commerce sont soumises à la procédure d'autorisation préalable par le conseil d'administration puis d'approbation a posteriori par l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

Les conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à cette procédure.

DIRECTION GÉNÉRALE

Mode de désignation

Le conseil d'administration nomme, sur proposition du président, un directeur général qui exerce ses fonctions pendant une durée de cinq ans. Le directeur général est choisi en dehors du conseil d'administration. Son mandat est renouvelable.

En application de l'article L.512-107 du Code Monétaire et Financier, la nomination et le renouvellement du mandat du directeur général sont soumis à l'agrément de BPCE.

Pouvoirs

Le directeur général assiste aux réunions du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Banque Populaire du Sud-Ouest. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Banque Populaire du Sud-Ouest dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le contrôle des comptes de la Société est exercé par au moins deux commissaires aux comptes, titulaires et deux commissaires suppléants, désignés et exerçant leur mission dans les conditions prévues par la loi.

Les honoraires des commissaires aux comptes sont fixés dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires.

> PHILIPPE HUBERT AUDIT

Représenté par Emmanuel Gadret et Damien Leurent
19, boulevard Alfred Daney - BP 60094
33041 Bordeaux Cedex - France

> AUDIAL

Représenté par Frédéric Quennepoix
21, Avenue Ariane - BP 20023
33702 - Mérignac Cedex - France



CONTEXTE DE L'ACTIVITÉ

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Conjoncture en 2010 : une reprise fragile et des craintes durables

Après la pire récession d'après-guerre en 2008-2009, l'économie mondiale s'est nettement redressée en 2010, pour rejoindre un taux de croissance de 4,7%, proche de ceux de 2006 et de 2007, contre -0,9% en 2009. Cette performance masque de grandes divergences, car la phase de rebond a été très inégale selon les zones économiques : impressionnante au Brésil (7,7%) et en Asie émergente (9%), surtout en Chine (10,2%), en nette accélération aux Etats-Unis (2,8%), voire au Japon (4,3%), mais décevante en Europe (1,9%), hormis en Allemagne (3,5%) et dans les pays du nord. Les pays d'Europe du Sud sont demeurés sous contrainte forte d'ajustement budgétaire, à l'exemple de la Grèce (-4%) et de l'Irlande (-1,7%). L'ampleur de la récession a laissé des traces profondes et durables, notamment en matière de dette publique, mais aussi de chômage élevé et d'importantes capacités de production inutilisées.

La France a poursuivi sa croissance amorcée au printemps 2009, sans pour autant retrouver le terrain perdu durant la récession. Le PIB a progressé d'environ 1,6% en 2010, contre -2,5% en 2009. Ce rythme a été porté par une consommation des ménages à nouveau soutenue (1,5%), par l'investissement productif (3,1%) et par la reconstitution des stocks des entreprises. Cependant, l'activité a continué de pâtir d'une compétitivité extérieure toujours fragile. Le taux de chômage, qui a atteint 9,3% en 2010, contre 9,1% en 2009, s'est accru en moyenne sur l'année mais a légèrement reculé à partir du deuxième trimestre. L'inflation a augmenté modérément, surtout du fait d'une hausse d'environ 30% des prix du pétrole en 2010. En moyenne annuelle, elle s'est située à 1,5%, contre 0,1% en 2009. Enfin, le déficit public est resté élevé à 7,6% du PIB, comme en 2009. La dette publique s'est donc creusée à 82,8% du PIB, contre 78,1% en 2009.

L'année 2010 a notamment été marquée par deux épisodes majeurs d'incertitudes, entraînant ainsi une forte volatilité de l'euro face au dollar, des taux longs publics et du CAC 40. Le premier a concerné la crise des dettes souveraines européennes, qui s'est intensifiée avec la Grèce à partir du printemps. Elle menaçait de s'étendre au Portugal et à l'Espagne, voire à l'Italie, à la France et au Royaume-Uni, en raison du manque de réactivité des autorités politiques et de la déficience des mécanismes européens de solidarité. Elle a été la première crise de survie de l'euro. Elle s'est apaisée grâce à la mise en place d'un plan historique d'urgence, en

concertation avec le FMI, d'un montant de 750 milliards d'euros, et surtout grâce à l'attitude de la BCE de prêteur temporaire en dernier ressort. Le second épisode a concerné, durant la période estivale, la crainte d'une déflation rampante à la japonaise aux Etats-Unis. Ceci a conduit la Réserve fédérale à annoncer une intensification de sa politique monétaire quantitative ultra-accommodante de monétisation de la dette publique. L'euro, tout comme le yen, en ont été les victimes collatérales, le dollar apparaissant alors comme une arme de protectionnisme déguisé contre la déflation, peut-être au service d'une stratégie implicite de soutien de l'activité.

Face à la fragilité du contexte économique, la BCE a globalement poursuivi sa politique monétaire très accommodante, avec un taux directeur inchangé à 1% et le maintien des refinancements illimités à taux fixe sur le marché interbancaire. L'OAT 10 ans, qui était autour de 3,5% en début 2010, s'est affaibli vers 2,5% au cours de l'été, avant de revenir vers 3,4% en fin d'année. Ce recul estival est historique : il s'explique par le retour de l'aversion au risque extrême de déflation aux Etats-Unis et par l'intensification des arbitrages de capitaux au détriment des dettes publiques des pays d'Europe du Sud. Les cours boursiers ont été très volatiles au gré des épisodes de défiance, en dépit d'une conjoncture américaine et européenne finalement meilleure qu'initialement projetée et de bons résultats des sociétés. Le CAC 40 a légèrement diminué de 3,3% en 2010 : il est passé de 3936 points fin décembre 2009 à 3805 points fin 2010.

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Faits majeurs du Groupe BPCE

Simplification de la structure faîtière du Groupe BPCE

Prévu dès la constitution du Groupe BPCE le 31 juillet 2009, le projet de fusion absorption de BP Participations et de CE Participations avec BPCE a été approuvé le 3 juin 2010 par le conseil de surveillance de BPCE et les conseils d'administration des holdings de participation et réalisé le 5 août 2010, à l'issue des assemblées générales des trois sociétés.

Préalablement à l'opération, les participations détenues par CE Participations dans Nexity (40,82 %), GCE SEM (100 %), GCE Habitat (100 %) et Erixel (99,25 %) ont été apportées à une holding dédiée dénommée CE Holding Promotion. D'autres étapes ont complété le dispositif, notamment la mise en œuvre d'un mécanisme de protection des activités de compte propre de CE Participations.

A l'issue de ces opérations, BPCE a procédé à une augmentation de capital en numéraire de 1,8 milliard d'euros souscrite à parité par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne.

Le Groupe BPCE se recentre ainsi sur ses métiers cœur en optimisant leur organisation :

- le groupe organise son pôle à l'international : Financière Océor a adopté en juin la dénomination sociale BPCE International et Outre-mer (BPCE IOM) et regroupe désormais la plus grande partie des actifs détenus par le Groupe dans les départements et territoires d'outre-mer, en Europe et en Afrique (au Maghreb et au sud du Sahara) ;
- il rassemble ses activités de crédit-bail : Natixis, à travers sa filiale Natixis Lease, a finalisé le 31 décembre 2010 l'acquisition de 99,91 % du capital de Cicobail auprès du Crédit Foncier de France, de la Banque Palatine et d'Eurosic ;
- il se dote d'un GIE pour fédérer les achats de ses entreprises : GCE Achats devient BPCE Achats en juillet 2010 et ouvre ses activités aux Banques Populaires et à Natixis ;
- il réduit son profil de risque, en organisant des opérations de cession très significatives de portefeuilles de la gestion active des portefeuilles cantonnés ou GAPC de Natixis.

Au titre de la vente d'actifs non stratégiques, Natixis réalise en octobre 2010, à la suite des accords annoncés le 5 juillet dernier, la cession effective à un fonds conseillé par AXA Private Equity de la majeure partie de ses activités de gestion privée pour compte propre en France, pour un prix global de 507 millions d'euros.

Par ailleurs, BPCE a finalisé en septembre la cession de la Société Marseillaise de Crédit (SMC) au Crédit du Nord, pour un montant de 872 millions d'euros. Au plan financier, cette vente se traduit par une libération de fonds propres Core Tier One de l'ordre de 700 millions d'euros.

Renforcement de la solidité financière du Groupe BPCE

Au cours du second semestre 2010, le Groupe BPCE a remboursé une partie des fonds propres qui avaient été apportés par l'Etat à l'occasion de la création du nouveau groupe :

- 60 % des actions de préférence détenues par l'Etat ont été rachetées, soit 1,2 milliard d'euros début août et 0,6 milliard d'euros à l'issue de la cession de la SMC en septembre 2010 ;
- Un complément de 1,3 milliard d'euros de titres super subordonnés a fait l'objet d'un remboursement, portant à 75 % la part des titres super subordonnés souscrits par l'Etat et remboursés.

Faits majeurs de l'entité (et de ses filiales)

Augmentation de capital de BP Participations

L'Assemblée Générale Extraordinaire de BP Participations réunie le 30 juin 2010 a approuvé une augmentation de capital en numéraire (avec droit préférentiel de souscription) d'un montant de 7 102 milliers d'euros souscrite en juillet 2010 par la Banque Populaire du Sud-Ouest à hauteur de 153 milliers d'euros.

Augmentation de capital de BPCE

Le 5 août 2010, BPCE a procédé à une augmentation de capital en numéraire de 965 312 milliers d'euros réservée aux Banques Populaires, dont 20 820 milliers d'euros pour l'établissement.

En août 2010, à l'issue des opérations de fusion, BPCE a procédé à une augmentation de capital en numéraire de 1 807 millions d'euros souscrite à parité par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne, dont 19 483 k€ pour la Banque Populaire du Sud-Ouest.

Le 1^{er} septembre 2010, Dominique Garnier a été nommé Directeur Général de la Banque Populaire du Sud-Ouest. Il succède à Dominique Wein, qui était à la tête de la banque depuis janvier 2008.

Au titre de l'exercice 2010, la Banque Populaire du Sud-Ouest a versé une subvention à sa filiale Caisse Régionale de Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest avec clause de retour à meilleure fortune à 10 ans ; le montant s'élève à 17,4 millions d'euros. Elle est traduite en charge exceptionnelle dans les comptes de l'établissement.

Modifications de présentation et de méthodes d'évaluation

Changements de méthodes

Le Règlement CRC n°2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours s'applique depuis le 1^{er} janvier 2010. Les commissions et coûts liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont notamment assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû. Ce changement de méthode a eu un impact négatif de 5 924 K€ sur les capitaux propres de l'établissement au 1^{er} janvier 2010.

En 2009, dans le cadre de la création du Groupe BPCE, des travaux d'harmonisation des principes comptables des groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne ont été menés. Ces travaux se sont poursuivis au cours de l'exercice 2010 et se sont traduits de la façon suivante :

- Harmonisation des modèles de calcul des engagements sur les contrats d'épargne logement : un modèle de taux commun à l'ensemble du Groupe a été mis en œuvre au cours de la période et s'est traduit par un impact de 287 K€ comptabilisé en marge nette d'intérêt. Les travaux d'harmonisation du modèle comportemental se poursuivront jusqu'en 2011 ;
- Harmonisation des méthodes de dépréciation du risque de crédit : depuis le 1^{er} janvier 2010, et à l'instar de l'ensemble des Banques Populaires, la Banque Populaire du Sud-Ouest enregistre une provision pour risque de crédit, constituée sur le périmètre des engagements non douteux pour lesquels il est possible d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance (provisions sur base de portefeuilles). Ces provisions sont déterminées grâce à un modèle de calcul commun aux Banques Populaires et aux Caisses d'Epargne et défini autour de paramètres et de classes de risques bâlois. Ce changement de méthode s'est traduit par un impact de 15 486 K€ sur les capitaux propres de l'établissement au 1^{er} janvier 2010.

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE LA BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST

Les dépôts clientèle

Par rapport à 2009, les encours moyens de dépôts bilanciaux collectés auprès de la clientèle ont progressé de 4,6%.

Les dépôts à vue (essentiellement composés des soldes créditeurs des comptes chèques) évoluent de +7,1 % sous les effets conjugués de l'accroissement du nombre de clients et de l'augmentation de la part des flux qu'ils nous confient.

L'épargne monétaire progresse globalement de +13,3 %. Les encours sur livrets gagnent +10,2 %, nos clients restant plus que jamais sensibles, dans le contexte de 2010, à ces placements qui offrent à la fois une parfaite sécurité et une totale disponibilité avec un rendement supérieur à l'inflation, le tout dans un cadre fiscal souvent favorable (cas notamment des Livrets A, LEP, CEL, LDD ou livrets jeunes). L'épargne contractuelle (Plans d'Épargne Logement et dérivés) retrouve un niveau de progression soutenu (+6,9 %) notamment sur les offres Moisson et Messidor ; l'épargne long terme progresse de +27,6 % grâce au succès confirmé de la gamme de comptes à terme progressifs Fidélis 3, 5 et 10 ans.

Les dépôts à terme court (comptes à terme) diminuent de -28,5% en moyenne annuelle mais retrouvent un niveau d'encours en progression sur le second semestre.

Au total, les ressources clientèle gérées de la Banque Populaire du Sud-Ouest s'élèvent en moyenne en 2010 à 4 milliards 152 millions d'euros dont 34,6% investis sur des supports d'assurance-vie ou financiers qui progressent de 7,8 %.

Les emplois

En 2010, la Banque Populaire du Sud-Ouest a distribué 1 milliard 73 millions d'euros de crédits aux particuliers, professionnels, agriculteurs, viticulteurs et entreprises de la région, finançant ainsi plus de 22 300 projets personnels et investissements professionnels régionaux. La BPSO n'avait jamais financé autant de projets en une année, preuve renouvelée de sa volonté d'accompagner l'économie régionale malgré un contexte économique pourtant encore tumultueux.

Les capitaux prêtés se répartissent entre des prêts immobiliers (52 %), des prêts aux professionnels, agriculteurs, viticulteurs ou entreprises (38 %) et des prêts à la consommation (10 %). Compte tenu de ces réalisations, les encours moyens de prêts en 2010 s'élèvent à 3 milliards 855 millions d'euros auxquels il faut ajouter 307 millions de financements par caisse et es-compte en majeure partie utilisés pour financer les cycles d'exploitation des entreprises, agriculteurs et professionnels.

La moyenne des encours de crédits mis à disposition de nos clients en 2010 s'élève ainsi à 4 milliards 162 millions d'euros avec une progression de +4,2 %, ce qui confirme que la BPSO,

fidèle à ses valeurs, a continué à travailler avec les acteurs de l'économie régionale.

Les nouveaux clients

22 000 nouveaux clients ont rejoint la Banque Populaire du Sud-Ouest, répartis en 17 600 particuliers et 4 400 professionnels, agriculteurs et entreprises.

Le nombre de clients progresse donc de +2,9%, soit 9 500 relations, pour s'élever en décembre 2010 à 245 000.

Clientèles privées grand public

En 2010, sans extension du réseau d'agences, notre banque a poursuivi son développement avec l'acquisition de près de 17 700 nouveaux clients particuliers (dont 1/3 de jeunes de moins de 18 ans).

La clientèle dite affinitaire via nos partenariats Casden et ACEF a représenté 27% de ce total renforçant ainsi notre positionnement de banque leader sur le marché de la fonction publique.

Le nombre de nos clients particuliers a progressé de 1 % pour s'établir à 225 211.

Après une année 2009 difficile, les ressources monétaires ont progressé de 4,12 % en 2010, entraînées par le succès des Comptes à Terme Fidelis (+53,2%) et des livrets (+10,15 %). Les dépôts à vue continuent à bien se comporter (+7,03 %). Bénéficiant d'une politique commerciale volontariste, l'épargne financière s'est nettement redressée (+7,83 %), portée par la réussite de l'assurance vie (+13,57 %) qui reste l'un des placements préférés des Français malgré des rendements en baisse régulière.

En matière de crédits à l'habitat, le marché a bénéficié de taux historiquement bas et du succès de la loi Scellier. De ce fait, les réalisations de la banque ont augmenté avec 565 M€ débloqués (+53 % par rapport à 2009) avec 7 300 dossiers réalisés. Ceci a néanmoins eu pour conséquence une dégradation des prestations dans notre chaîne de production au 1^{er} semestre et des insatisfactions clients légitimes. Poursuivant les efforts entrepris au 2^{ème} semestre 2010, la banque continuera en 2011 à améliorer la qualité du service rendu.

En matière de prêts à la consommation, et dans un marché français très stable, notre banque a réalisé une production de prêts personnels de 105 M€ (113 M€ en 2009) avec un peu plus de 9 000 projets concrétisés, auxquels on peut ajouter plus de 6 050 dossiers de crédits renouvelables (11,5 M€ d'encours). La banque a renforcé son métier de bancassureur grâce à une offre toujours très compétitive et des nouveautés comme l'offre "petit rouleur" : 7 060 contrats IARD et 4 400 contrats prévoyance de personnes ont été produits.

14 216 Conventions Equipage ont été commercialisées,

portant notre stock à près de 93 485 (+6,2 %). Le parc de cartes s'établit à 130 240 (+7,3 %) pour les particuliers, l'année ayant été marquée par les lancements de Visa Facelia (13 200 cartes de débit/crédit commercialisées en 9 mois), de Visa NRJ BanquePop et de l'outil de personnalisation des visuels CartEgo.

Clientèles privées patrimoniales

Grâce au travail concerté de nos agences, des centres d'affaires et des acteurs de la filière gestion privée, le nombre de nos clients patrimoniaux a augmenté de +8,2 % en 2010, nous positionnant comme la deuxième des Banques Populaires en terme de performances.

Dans un environnement juridique, fiscal et financier chaque jour plus complexe, la banque a souhaité apporter à sa clientèle haut de gamme un fort niveau d'expertise et de conseil dans la gestion patrimoniale.

Nous avons donc renforcé le dispositif de notre filière gestion privée qui dispose aujourd'hui de 28 « conseillers patrimoniaux » en agences (+6), 3 chargés d'affaires patrimoniaux (+1) en centres d'affaires, 6 conseillers de gestion de patrimoine dans les directions de secteur et 2 experts au siège.

Notre banque se mobilise notamment auprès des professionnels, professions libérales et des chefs d'entreprises dans une optique de double relation, et en particulier, dans l'accompagnement de la transmission d'entreprise, tant en matière d'ingénierie financière que d'ingénierie patrimoniale avec plusieurs experts dédiés.

Dans un souci constant d'amélioration de notre offre, nous avons cette année confié notre service de Gestion Sous Mandat à 1818 Gestion, une entité du Groupe BPCE. Ce choix s'est avéré particulièrement payant pour nos clients puisqu'ils ont pu bénéficier d'une surperformance positive de 5 à 8 % supérieure à l'indice phare du marché financier parisien, le CAC 40, qui terminait fin décembre en repli sur l'année à -3,34 %.

Cette année, dans la continuité de l'année précédente, restera comme l'année des taux de placements courts termes et monétaires particulièrement bas, contrebalancés par une meilleure rémunération de l'épargne moyen long terme et une quasi stagnation des marchés financiers sur les pays de la zone euro, après la forte remontée de l'année 2009 (CAC 40 : +22,32 %).

La commercialisation de nos offres de défiscalisation financière au titre de l'impôt sur le revenu, mais aussi pour la troisième année au titre de l'ISF, s'est poursuivie et amplifiée, rencontrant un vif succès auprès de nos épargnants qui ont su profiter pleinement des dispositifs fiscaux, avant le coup de rabot fiscal décidé par la nouvelle Loi de Finances.

Pour élargir sa gamme, notre banque a mis à disposition une offre immobilière de défiscalisation grâce au dispositif Scellier avant le durcissement des conditions d'octroi prévu en 2011. Cette SCPI permet d'investir dans l'immobilier résidentiel et de profiter d'une réduction d'impôts dès son acquisition en contrepartie d'un placement de long terme.

Des innovations, avec une gamme de produits structurés (Artema) dédiée à la clientèle patrimoniale, offrent aux particuliers la possibilité d'une forte rémunération même en cas de stagnation des indices des marchés financiers ou en lien avec les possibilités de progression des marchés émergents (BRIC : Brésil, Russie, Inde, Chine).

Professionnels

C'est dans un contexte économique encore fragile que nous avons évolué en 2010 sur le marché des professionnels. Notre objectif était de maintenir notre dynamique d'accompagnement de porteurs de projets tant en termes de création/reprise d'entreprise que de développement d'activité mais également de soutenir nos clients dans cette période de croissance modérée compte tenu des enjeux en termes d'emplois sur notre territoire.

Au cours de l'exercice, le nombre de clients professionnels s'est accru de 1,2 % et plus de 4 100 nouveaux clients nous ont rejoints cette année. L'artisanat et le commerce, marchés historiques de notre banque, sont bien représentés mais c'est sur le marché des professionnels libéraux que notre effort de conquête a été le plus significatif avec un accroissement de 24 % par rapport à 2009.

Ceci a été possible grâce à la mobilisation de notre réseau d'agences et à la faveur d'une offre dédiée baptisée Atout Libéral. Cette offre vise à répondre aux besoins spécifiques et diversifiés de cette clientèle tant sur le plan professionnel que privé. Le forfait d'encaissement des honoraires par carte bancaire destiné aux professionnels de santé a vu sa commercialisation augmenter de 19,3 % tandis que le nombre d'encaissements CB de nos clients praticiens augmentait de 32,9 %.

Plus généralement, c'est l'expertise de nos services - agence internationale, pôle ingénierie sociale - ainsi que celle des filiales de notre Groupe qui ont été mobilisées pour répondre aux attentes et besoins de notre clientèle. Nos ressources monétaires et financières, après un recul de 3,4 % en 2009, ont progressé de 4,6 % en 2010.

En matière d'assurance IARD (multirisque pro), nos réalisations augmentent de 5,9 % et le portefeuille de 9,3 %.

Associations

Naturellement proche des associations et de leurs attentes de par son appartenance au secteur de l'économie sociale, la Banque Populaire du Sud-Ouest est un partenaire pour qui la solidarité et les valeurs mutualistes constituent des fondamentaux.

En 2010, notre banque a poursuivi son développement sur ce marché avec 530 nouvelles entrées en relation. A fin 2010, 5 600 clients associatifs nous font confiance, soit une évolution de +6 % par rapport à 2009.

Notre Convention Association apporte des solutions adaptées pour une gestion simple et efficace tel que le suivi des comptes via Internet ou une assurance association qui couvre l'ensemble des activités mises en place, qu'elles soient régulières ou occasionnelles.

Avec 580 nouvelles conventions souscrites en 2010, 69 % de nos clients associatifs en bénéficient désormais. Nous développons également des offres partenaires en faveur des salariés de nos clients Associatifs ou recommandés par leur Comité d'Entreprise.

Entreprises, Agriculture et Viticulture

Dans un contexte économique atone, la BPSO a poursuivi l'accompagnement des entreprises dans leurs projets d'investissement au travers d'une progression des financements de 3,67 %, la demande de financement du cycle d'exploitation ayant baissé quant à elle de 14 %.

La BPSO s'est positionnée de façon active sur la collecte de ressources des entreprises développant ainsi les ressources gérées de 5,70 %

La banque a concrétisé sa volonté d'accroître son audience auprès des entreprises de plus de 15 millions d'euros en s'appuyant sur des experts de proximité couvrant les domaines de l'ingénierie des flux, l'ingénierie sociale, l'ingénierie financière en synergie avec la Gestion Privée. Les services à l'international restent un atout différenciant au travers d'une gestion des flux en hausse de 7 % et de services à valeur ajoutée que sont la gestion du change et les engagements par signature. Par ailleurs, le volume de financement des opérations de promotion immobilière a connu une baisse sensible compte tenu de l'arrêt de bons nombres de projets en 2009 se répercutant ainsi sur les encours 2010. Pour autant, cette activité de financement reste un axe de développement de la BPSO.

Si globalement le revenu moyen des exploitations agricoles a progressé en 2010, cette hausse, qui suit deux années de baisses cumulées, n'a pas été également répercutée sur toutes les filières et cache de très fortes disparités. Les viticulteurs bordelais sont toujours à la recherche d'un prix rémunérateur face à un marché mondial très concurrentiel, les éleveurs de bovins sont eux soumis à de très fortes fluctuations de prix. La flambée du cours des céréales a eu des effets favorables pour les maïsiculteurs et par contre pénalise les éleveurs de volailles.

Les mesures prises par le gouvernement en décembre 2009 (Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture) ont cependant permis aux agriculteurs de reconstituer en partie leur trésorerie mise à mal par les conséquences de la tempête 2009 et par des prix de vente parfois inférieurs aux prix de revient. La BPSO, fidèle à ses valeurs coopératives, a largement relayé cette mesure : avec 18 millions d'euros de prêts mis en place.

Toujours à l'écoute de leurs clients y compris pendant les périodes difficiles, nos chargés de clientèle spécialisés répondent à la fois aux besoins courants de leurs exploitations mais aussi à ceux de leurs familles.

Informatique

La Direction Informatique aura contribué à deux projets majeurs en 2010. Le premier concerne le chantier ROME (Recherche d'Optimisation Modernisation et Efficacité) avec le développement d'applications ayant pour objectif une meilleure qualité de prestation et des gains de productivité. Le second projet concerne la migration informatique du Crédit Commer-

cial du Sud-Ouest sur la plate forme i-BP (informatique-Banque Populaire), et ce, à deux niveaux : le co-pilotage du volet technique de la migration et un accompagnement en termes d'expertise technique et métier. Les moyens engagés sur ce dernier chantier sont importants et perdureront jusqu'en avril 2011, date de la bascule vers le nouveau système d'information du CCSO.

L'année 2010 a confirmé par ailleurs les options prises en 2009 qui visaient à rationaliser les coûts informatiques et téléphoniques. Ainsi, et par exemple, sur le volet téléphonie, des dispositions particulières ont été prises sur les abonnements et les liaisons téléphoniques destinées à réduire les coûts en attendant l'arrivée de la TOIP (Téléphonie s'appuyant sur le protocole Internet). Le montant global du budget 2010 est revenu au niveau du budget de 1998 malgré l'augmentation du nombre de collaborateurs et l'augmentation des flux. Dans le même ordre d'idée, la mutualisation au niveau du réseau Banques Populaires des contrats de maintenance du parc des automates a généré une économie substantielle.

Avec le même souci de rationalisation des coûts des prestations informatiques et pour une qualité de service supérieure, la maintenance du parc informatique des agences a été externalisée en mai 2010 dans le cadre d'un contrat national piloté par i-BP pour le compte de la communauté des Banques Populaires. Cette action s'accompagne d'une politique de globalisation des achats. A noter en lien, que les compétences informatiques ainsi libérées ont permis de renforcer notre expertise sur la plateforme téléphonie Alodis et améliorer l'accompagnement technique des utilisateurs.

Organisation Générale

L'année 2010 a été marquée par quatre grands chantiers. Dans le cadre de notre projet d'efficacité opérationnelle (Projet Rome), nous avons mis en œuvre de façon opérationnelle des actions d'optimisation des activités des fonctions supports. De même, et pour une meilleure satisfaction de nos clients, nous avons automatisé et simplifié les échanges et process entre nos services centraux siège et notre réseau d'agences.

La Direction de l'Organisation a également accompagné notre filiale CCSO vers une cible organisationnelle optimisée en participant aux travaux de migration de son système d'information, en définissant les niveaux de mutualisation et de calibrage des ressources nécessaires pour le transfert des activités au sein de la BPSO, en programmant les travaux induits au siège de la BPSO.

En terme d'organisation agences, nous avons mis en place un nouveau concept d'accueil un libre service bancaire novateur ouvert 7J/7J. Ce dispositif permet notamment à nos clients professionnels de bénéficier d'un libre service + dans le cadre de leurs opérations courantes.

Enfin, nous avons participé au projet Albireo qui a permis un hébergement de toutes les Plateformes Applicatives et Techniques des Banques Populaires sur un nouveau Datacenter i-BP (informatique Banques Populaires) sécurisé à Castres.

Qualité

Avec un objectif d'amélioration permanente de nos prestations et de nos services à la clientèle, notre démarche qualité a été poursuivie en 2010.

274 actes d'amélioration ont été engagés (115 demandes qualité, 93 actions issues des comités et 66 actions programmées par les directions), une volumétrie dans la continuité de 2009.

Par ailleurs, la Direction Qualité, après avoir conduit le chantier transversal de réingénierie du traitement des réclamations clientèle, a contribué à la mise en place de l'outil GREC (Gestion des REclamations Clients). Grâce à la forte implication de tous, une amélioration sensible de la qualité du service rendu est apparue en 2010.

La Direction Qualité a été associée à la mise en œuvre et à l'exploitation des deux vagues de l'enquête de satisfaction et d'attentes clientèle pour la quatrième année consécutive.

Enfin, elle représente la BPSO au sein du groupe projet qualité BPCE Banques Populaires chargé de mettre en place les chantiers d'amélioration dans les domaines de la qualité des services rendus en agence, de l'amélioration de la gestion des changements de conseillers, de la récompense de la fidélité, etc.

Ressources Humaines

57 collaborateurs nous ont rejoints en 2010 dont 9 issus du Groupe BPCE. L'effectif total à fin d'année est de 1 011 collaborateurs (dont 954 CDI, 46 CDD, 11 alternants).

En 2010, conformément à l'accord national signé en 2007, la BPSO a accueilli 14 personnes en situation de handicap et divers aménagements de poste ont été réalisés.

L'évolution de carrière reste un outil privilégié pour valoriser et accompagner l'évolution de nos salariés. En 2010, la campagne d'entretiens d'appréciation a permis à chacun de s'exprimer sur ses souhaits de formation et d'évolution. L'analyse et le traitement des entretiens permet actuellement à certains de nos collaborateurs d'évoluer vers le nouveau métier de conseiller patrimonial. En complément, 127 entretiens de carrière ont été réalisés.

Pour accompagner la montée en compétence de nos collaborateurs, la banque a délivré 27 703 heures de formation, avec une part significative d'actions liées aux techniques bancaires et assurances et un développement confirmé de la personnalisation de la formation.

Le bon niveau de dialogue social a permis la signature de 4 accords (ou avenants) dont un accord relatif à la prévention des risques psycho-sociaux.

Immeubles

En janvier 2010, nous avons transféré notre agence implantée historiquement Place Jean Jaurès à Bordeaux sur les prestigieuses Allées de Tourny. La restauration et l'aménagement du bâtiment ont été réalisés par les propres équipes de la banque en association avec l'architecte Armelle Piot. Sur deux niveaux, dans des espaces spacieux et lumineux de 1 100 m², différentes zones fonctionnelles

ont été structurées autour d'un espace d'accueil en rez-de-chaussée. Un mur d'images, composé de quatre écrans, diffuse des informations sur l'actualité. L'agence Tourny accueille également, à l'étage, deux espaces dédiés aux professions libérales et à la gestion privée reposant sur la compétence d'experts. Côté pratique, l'agence dispose d'automates pour effectuer toutes opérations en toute confidentialité 7j/7, de 6 heures à 22 heures.

Au cours de l'année, nos agences de Gradignan et de Bègles ont également été agrandies et totalement rénovées.

RÉSULTATS FINANCIERS

La Banque Populaire du Sud-Ouest (BPSO) présente en 2010 des comptes consolidés avec ses SCI, SAS, la Caisse de Crédit Maritime Mutuel du Littoral du Sud-Ouest (CMLSO), le Crédit Commercial du Sud-Ouest (CCSO) et la Banque Pelletier.

En 2009, le CCSO et la Banque Pelletier étaient consolidés à 51% sur le premier semestre et en totalité à compter du second semestre 2009, la BPSO ayant acquis les 49% de capital détenus par la BPCE fin juin 2009.

Les informations relatives aux comptes consolidés sont données dans les encadrés.

Le produit net bancaire

Comme indiqué plus haut, les encours de crédits distribués à la clientèle ont progressé de +4,2 % en 2010, mais cette hausse des volumes s'est accompagnée d'une baisse significative des taux tant sur les prêts que sur les financements court terme. Cette baisse des taux explique la baisse des produits d'intérêts des crédits clientèle de -3,8 %.

Le volume des ressources monétaires (hors assurance-vie et placements financiers) confiées par ses clients à la BPSO a progressé en 2010 de 4,6 %. Par contre sa composition a varié ; ainsi, la part des dépôts à terme court a diminué au profit des comptes à terme long (Fidélis) et des livrets. Ce net recul de la part la plus chère des ressources monétaires, accompagné par la baisse des taux réglementés (livrets) réduit la charge d'intérêts clientèle de la BPSO qui recule donc de -10,4 %.

La BPSO, prêtant à ses clients des encours supérieurs aux dépôts monétaires, a accru en 2010 son recours à des emprunts de trésorerie. Mais la forte baisse des taux enregistrée sur le marché monétaire suite aux actions concertées de la Banque Centrale Européenne et de l'Etat Français permet de diminuer la charge de trésorerie de la BPSO -13,5 %.

Compte tenu de ces éléments, la marge d'intérêts 2010 de la BPSO s'élève à 109 millions d'euros en progression de +3,9%.

Les commissions progressent de +2,41% en 2010,

performance proche de l'évolution du nombre de clients (+2,9 %) grâce à une offre de produits et services complète visant à répondre aux attentes des clients et sociétaires, dans le respect le plus strict de la réglementation. Les hausses tarifaires ont été très limitées en 2010.

Après prise en compte des dividendes perçus essentiellement du CCSO et de la Banque Pelletier et des éléments divers de PNB, le produit net bancaire 2010 de la BPSO s'élève à 177,7 millions d'euros en progression de +0,8 %.

La marge d'intérêts consolidée s'élève à 160 964 K€ et les commissions nettes à 110 375 K€ pour un PNB consolidé de 270 115 K€ (+1,3 %).

Le résultat brut d'exploitation

Tout en continuant à mener des chantiers importants pour son avenir (accompagnement de la migration informatique du CCSO, chantier d'efficacité opérationnelle au siège...), la BPSO a veillé à contenir la croissance de ses amortissements et frais généraux qui progressent de +0,4 % pour s'élever à 109,6 millions d'euros.

Le Résultat Brut d'Exploitation est donc de 68,13 millions d'euros en progression de +1,5 % et le coefficient d'exploitation (part du PNB consommée par les frais généraux et amortissements) passe de 61,9 % à 61,7 %.

Les frais généraux et amortissements consolidés s'élèvent à 182 913 K€ (+3,8%) pour un Résultat Brut d'Exploitation consolidé de 87 202 K€ (-3,7 %) et un coefficient d'exploitation de 67,7 %.

Le résultat d'exploitation et le résultat courant avant impôts

Les dotations nettes aux risques de crédits sont en 2010 de 23,8 millions d'euros en augmentation de +24 % par rapport à 2009. Ce montant important est la contrepartie de la volonté affichée de la BPSO de continuer à prêter, et donc de tenir son rôle d'accompagnement de l'économie régionale, malgré un contexte économique qui est resté très difficile en 2010. Pénalisé par les risques, le résultat d'exploitation s'élève donc à 44,3 millions d'euros en baisse de 7,5 %.

La ligne gains ou pertes sur actifs immobilisés s'établit à +1,349 millions d'euros essentiellement dû à une plus-value de cession de parts d'une structure détenant les murs de notre ancienne plate-forme informatique diminuée d'une provision pour contrôle fiscal sur des titres BP Participations (que détenaient toutes les Banques Populaires), ce qui amène le résultat courant avant impôts à 45,7 millions d'euros (+3,3 %).



Le coût du risque consolidé s'élève en 2010 à 49 281 K€ (+38,2 %) dont 18 298 K€ au Crédit Maritime Mutuel du Littoral du Sud-Ouest pour un résultat d'exploitation consolidé de 37 921 K€ (-30,8 %).

Après 1 295 K€ de produits sur actifs immobilisés, le résultat courant avant impôts consolidé est de 39 216 K€ (-23,2 %).

23

Le résultat exceptionnel

La BPSO enregistre en 2010 un résultat exceptionnel de -15,8 millions d'euros essentiellement constitué d'une subvention de 17,4 millions d'euros octroyée au CMLSO pour lui permettre d'assainir son portefeuille de crédits en provisionnant les encours exposés selon les règles de prudence adoptées par la BPSO. Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune. Pour mémoire, au titre du protocole qui régit l'adossement du CMLSO à la BPSO, la BPSO est garante de la solvabilité du CMLSO.

S'agissant d'une subvention entre deux banques du périmètre de consolidation de la BPSO, elle est annulée dans les comptes consolidés.

Le résultat net

Après une dotation en Fonds pour Risques Bancaires Généraux et provisions réglementées de 0,9 million d'euros, et après un impôt sur les sociétés de 7,2 millions d'euros, le résultat net s'établit à 21,7 millions d'euros, en recul de 27,8 %.

En K euros	2006	2007	2008	2009	2010
Résultat net	26 653	29 139	28 014	30 078	21 726

En 2010, en consolidé, l'impôt sur les Sociétés est de 13 305 K€ et la reprise globale de FRBG/FRS de 737 K€. Après comptabilisation des amortissements d'écarts d'acquisition de la Banque Pelletier et du Crédit Commercial du Sud-Ouest (8 292 K€), le résultat net part du groupe est de 18 356 K€ (-31,2%).



BILAN CONSOLIDÉ ET VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

Actif	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Opérations interbancaires et assimilées	4.1	1 065 751	900 656
Opérations avec la clientèle	4.2	6 191 174	5 905 977
Opérations de crédit-bail et assimilées	4.3	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	4.4	392 494	412 323
Actions et autres titres à revenu variable	4.4	4 435	4 416
Placement des entreprises d'assurance		0	0
Participations, parts dans les entreprises liées	4.5	201 008	161 127
Immobilisations corporelles et incorporelles	4.6	80 772	87 783
Ecarts d'acquisition	4.7	149 069	157 361
Comptes de régularisation et autres actifs	4.8	127 951	127 676
Total de l'actif		8 212 654	7 757 319

En milliers d'euros

Hors bilan	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Engagements donnés			
Engagements de financement	5.1	782 850	639 325
Engagement de garantie	5.1	286 277	293 571
Engagements sur titres		0	0
engagements d'assurances donnés		0	0

En milliers d'euros

Passif	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Opérations interbancaires et assimilées	4.1	2 569 741	2 262 313
Opérations avec la clientèle	4.2	4 512 797	4 243 820
Dettes représentées par un titre	4.9	174 335	323 484
Provisions techniques d'assurance		0	0
Comptes de régularisation et passifs divers	4.10	155 669	146 781
Ecarts d'acquisition	4.7	0	0
Provisions	4.11	58 609	32 734
Dettes subordonnées	4.12	121 126	127 113
Fonds pour risques bancaires généraux	4.13	58 622	59 359
Intérêts minoritaires	4.14	0	0
Capitaux propres et part du Groupe	4.14	561 755	561 715
<i>Capital souscrit</i>		259 507	243 237
<i>Primes d'émission</i>		86 141	86 141
<i>Réserves consolidées et autres</i>		197 751	205 663
<i>Résultat de l'exercice</i>		18 356	26 674
Total du passif		8 212 654	7 757 319

En milliers d'euros

Hors bilan	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Engagements reçus			
Engagements de financement	5.1	0	0
Engagements de garantie	5.1	1 194 251	975 855
Engagements sur titres		0	0
engagements d'assurances reçus		0	0

FONDS PROPRES ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Les fonds propres prudentiels consolidés de la Banque Populaire du Sud-Ouest s'élèvent à 445,8 millions d'euros dont 133,4 millions de Certificats Coopératifs d'Investissement et primes d'émission, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du versement d'un intérêt de 6 519 Keuros* aux parts sociales et de 1 417 Keuros aux Certificats Coopératifs d'Investissement.

Le capital de la BPSO est détenu par ses 105 154 sociétaires pour 171,2 millions d'euros (hors SAS Sociétariat BPSO) et par Natixis avec des Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) sans droit de vote pour 47,2 millions d'euros (souscrits avec une prime d'émission liées aux CCI de 86,1 millions d'euros).

L'amélioration de ses fonds propres prudentiels permet à la Banque Populaire du Sud-Ouest d'avoir un ratio européen de solvabilité consolidé de 9,62% pour un minimum requis de 8%. Il est de 14,32% pour le seul Crédit Maritime Mutuel du Littoral du Sud-Ouest.

Le ratio de liquidité de la BPSO au 31 décembre 2010 ressort à 116% pour une obligation minimum de 100%.

ORGANISATION ET ACTIVITÉ DU CONTRÔLE INTERNE

Les éléments relatifs à cette partie du rapport financier sont inclus dans le rapport du Président sur le fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne (art. L.225-37 et L.225-68 du Code de Commerce).

CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2010

	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées et autres	Autres	Capitaux propres (hors FRBG)	FRBG	Capitaux propres	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31/12/2009 (après affectation)	243 237	86 141	232 337		561 715	59 359	621 074	
Augmentation du capital	16 270				16 270		16 270	
Distribution			(6 552)		(6 552)		(6 552)	
Ecart de conversion								
Changement de méthode			(27 539)		(27 539)		(27 539)	
Dotation nette au FRBG						(737)	(737)	
Autres variations			(495)		(495)		(495)	
Capitaux propres au 31/12/2010 (avant résultats)	259 507	86 141	197 751		543 399	58 622	602 021	
Résultats de la période			18 356		18 356		18 356	
Capitaux propres au 31/12/2010	259 507	86 141	216 107		561 755	58 622	620 377	

* Compte tenu du délai de production, le ratio a été déterminé en prenant en compte un taux de rémunération des parts sociales et des Certificats Coopératifs d'Investissement à 3%, alors que la proposition du Conseil d'Administration s'élève à 3,25%

EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES

PERSPECTIVES D'AVENIR

Environnement macro-économique : une reprise faible et contrainte

Après un rebond technique, l'activité des pays développés pourrait ralentir en 2011, en raison de l'épuisement naturel des facteurs de relance, qu'il s'agisse de la reconstitution mécanique des stocks des entreprises ou des plans budgétaires de soutien. Cependant, cette consolidation devrait naturellement assurer une croissance plus solide et plus autonome. Elle engendrerait normalement une reprise molle et risquée mais sans rechute, ni déflation. Celle-ci serait en effet durablement contrainte par un processus long de désendettement à la fois public et privé. La phase actuelle se situe dans une période traditionnellement délicate du cycle où la demande privée doit prendre le relais de la demande publique, pour conduire enfin à un processus entretenu de croissance. Pourtant, la réactivité des autorités politiques et monétaires, tout comme les fondamentaux économiques, diminuent d'autant plus l'occurrence d'une rechute en récession, que les corrections dans les dépenses en capital des entreprises et des ménages ont en grande partie été déjà faites. De même, le rééquilibrage des comptes publics, dont l'impact négatif est estimé en 2011 à environ un point de PIB pour l'Europe (1,2 point pour la France), serait accompagné par le maintien de politiques monétaires longtemps accommodantes, qui ne se durciraient donc que très graduellement en l'absence de tensions inflationnistes.

La France connaîtrait en 2011 une croissance du PIB autour de 1,6%, comme en 2010. Les taux à 3 mois se situeraient en moyenne annuelle à 1,2% en 2011. L'OAT 10 ans se maintiendrait autour de 3,5%, voire remonterait progressivement vers 3,8% en fin 2011, un niveau plus cohérent avec le cycle d'activité.

Un Groupe BPCE résolument engagé dans la poursuite de ses objectifs stratégiques

Dans ce contexte, le Groupe reste mobilisé sur ses objectifs définis dans son plan stratégique Ensemble 2010 – 2013, notamment :

- le renforcement de sa solidité financière : le Groupe maintient son objectif de remboursement intégral des fonds propres apportés par l'Etat sur la durée du plan, notamment grâce à la mise en réserves de résultats ;
- la poursuite des actions commerciales ambitieuses et innovantes des réseaux centrées sur les clients :
 - dans le cadre de la conquête et de l'accompagnement dans la durée des clients pour les Banques Populaires,
 - dans le cadre de « client au cœur » pour les Caisses d'Epargne ;
- le renforcement des synergies entre Natixis et les réseaux.



Par ailleurs, deux études de faisabilité de rapprochement sont en cours : l'une entre le CCSO et la Banque Pelletier, l'autre entre la BPSO et la BPCA (Banque Populaire Centre Atlantique).

EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun élément significatif postérieur à la date de clôture des comptes ne modifie leur appréciation.

Le niveau de la marge d'intérêts sera influencé par le niveau des taux et le contexte économique. Les taux courts anticipés en légère hausse et les évolutions réglementaires sur la liquidité pourraient limiter l'amélioration de la marge d'intérêts en 2011. Les travaux menés pour augmenter régulièrement le nombre de clients et leur proposer des produits et services adaptés à leurs besoins devraient permettre d'anticiper une hausse des commissions.

La bonne maîtrise des frais généraux et la recherche de la meilleure efficacité opérationnelle dans le respect des équilibres sociaux et de la qualité des prestations restent des objectifs importants en 2011, ainsi que le contrôle du coût du risque dans un contexte économique agité.



ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DES PRINCIPALES FILIALES

Le portefeuille de participations de la Banque Populaire du Sud-Ouest s'élève à 469,4 millions d'euros, principalement constitué de titres BPCE, Crédit Commercial du Sud-Ouest, Banque Pelletier et d'une participation de 13 millions d'euros dans la Caisse Régionale du Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest.

En 2010, le Crédit Commercial du Sud-Ouest a réalisé un produit net bancaire (PNB) de 61,8 millions d'euros (M€) pour un résultat net de 8,45 M€ ; le PNB de la Banque Pelletier a été de 18,1 M€ pour 2,6 M€ de résultat net et celui de la Caisse Régionale du Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest de 21,1 M€ pour un résultat net de 2 M€.

Rappel concernant les CCI (Certificats Coopératifs d'Investissement)

Natixis détient 20 % du capital de la BPSO, sans droit de vote, sous forme de CCI (Natixis détient de la même façon 20 % du capital de toutes les Banques Populaires régionales et de toutes les Caisses d'Épargne régionale).

Les CCI ont une valeur nominale de 8.50 €.

Au total, l'investissement de Natixis dans les fonds propres de la BPSO est de 5 558 822 CCI à 8.50 € et de 86 136 438,44 € de primes d'émission soit 1 333 386 K€.

29

Capital en fin d'exercice	En K€	2006	2007	2008	2009	2010
Capital social (dt SAS Sociétariat BPSO)	en K€	93 000	93 000	141 000	189 000	189 000
Nbre de parts sociales émises	en milliers	10 941	10 941	16 588	22 235	22 235
Nbre certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) émis	en milliers	2 735	2 735	4 147	5 559	5 559
Capitaux propres prudentiels*	en K€	385 427	415 450	446 768	439 407	445 778
Opérations et résultat de l'exercice	en K€	2006	2007	2008	2009	2010
Produit net bancaire		153 729	164 461	158 246	176 246	177 733
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et dépréciations		55 993	64 930	50 970	50 928	37 883
Impôts sur les bénéfices		15 025	16 649	10 304	13 808	7 190
Participation des salariés au résultat de l'exercice		2 938	4 467	3 664	3 351	3 809
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements provisoires		33 353	39 086	32 516	30 395	22 671
Intérêt distribué aux parts sociales		3 015	3 437	4 286	5 018	6 058
Dividendes versés aux CCI		0	2 437	1 914	1 545	1 536
Résultat par parts sociales + CCI	en €	2006	2007	2008	2009	2010
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et dépréciations		4.0942	4.7477	2.4582	1.8323	1.3630
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements provisoires		2.4388	2.8580	1.5682	1.0936	0.8157
Dividende attribué à chaque CCI		0.0000	0.8908	0.4616	0.3026	0.27625**
Intérêt versé à chaque part		0.2975	0.3188	0.2975	0.2550	0.27625**
Personnel		2006	2007	2008	2009	2010
Effectif des salariés inscrits au 31 décembre		976	997	1 010	1 009	1 016
Montant de la masse salariale de l'exercice	en K€	31 069	32 306	33 760	35 673	36 313
Montant des sommes comptabilisées au titre des charges sociales	en K€	14 837	14 105	14 642	15 757	15 796

* Depuis 2008, capitaux propres prudentiels consolidés, le ratio de solvabilité étant observé sur la base consolidée.

** Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du versement de 0.27625 € par part sociale.

DÉLÉGATIONS ACCORDÉES POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL ET LEUR UTILISATION

	Plafond d'encours voté lors de l'AGE du 23/10/2006	Augmentation décidée lors du CA du 06/05/2008	Augmentation décidée lors du CA du 26/03/2009	Situation au 31/12/2010
Parts sociales (dont SAS)	200 000 000	47 999 976	47 999 976	188 999 948
Certificats Coopératifs d'Investissement	50 000 000	11 999 994	11 999 994	47 249 987

MANDATS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Monsieur François BOYER DE LA GIRODAY

- Directeur Général de SEA-Cruise-France (filiale du Groupe SEA Invest France)
- Courtier Maritime Interprète Juré de l'Entreprise François Boyer de la Giroday
- Administrateur de Natixis Global Asset Management
- Administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel du Littoral du Sud-Ouest
- Vice-président du Crédit Commercial du Sud-Ouest
- Vice-président de la Banque Pelletier
- Président Honoraire de Congrès Expositions Bordeaux
- Gérant de la Compagnie Maritime de Transport et d'Affrètement

Monsieur Jean-Louis d'ANGLADE

- Président du Conseil de Surveillance de Abzac Gestion
- Administrateur de Abzac Canada Inc
- Administrateur de Bricodéal

Monsieur Jean BOULON

- Gérant de la SCEA de Saint Mamans
- Gérant de la GFR des Rives
- Gérant de la SCI de Raoulet
- Gérant de la SARL Agri-Leyre
- Gérant de la GFR de Bern
- Gérant de la GFR de Ravignan

Madame Mireille BRACQ

- Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux
- Vice-présidente du Conseil National des Centres Commerciaux
- Administrateur du Crédit Commercial du Sud-Ouest

Monsieur Bernard DUPOUY

- Président Directeur Général du Groupe Dupouy SA
- Président Directeur Général des Etablissements Dupouy SBCC
- Vice-président de Congrès Expositions Bordeaux
- Gérant de la SCI Badimo
- Président du Crédit Commercial du Sud-Ouest

Monsieur Jean BERNARD

- Président Directeur Général de la SA Financière Bernard
- Président Directeur Général de la SA Lucien Bernard et Cie
- Président Directeur Général de la SA Valdronne
- Président de la Société GEDESA (Espagne)
- Administrateur de la SA Wine And Co
- Membre du Comité de Gérance de la Société Millesima USA LLC
- Représentant permanent de la SA Financiere Bernard, Administrateur de la SA Millesima
- Représentant permanent de la SA Financiere Bernard, Administrateur de la SA Sobovi
- Représentant de la SA Financiere Bernard, membre du Conseil de gérance de la SC Domaine De Chevalier
- Gérant de la SARL Bernard Frères
- Gérant de la SCI LA Solana
- Président de la Banque Pelletier

Monsieur Alain BOY

- Gérant de la SARL Boy Automobiles
- Gérant de la SCI Boy
- Gérant de la SCI les freres boy
- Vice-président Chambre des Métiers Pyrénées Atlantiques
- Secrétaire Chambre Régionale des Métiers

Monsieur Jean-Claude CIGANA

- Gérant de la SARL Le Puisatier
- Cogérant SCI Cigimmo
- Cogérant SARL Cigourgue

Monsieur Patrick de STAMPA

- Gérant de la SCI Martin
- Co-gérant de la SCI Bonado
- Co-gérant de la SCI Trespoey
- Gérant de la SCI Azur
- Gérant de la SARL Villa Navarre
- Gérant de la SNC PDS Consulting
- Gérant de la SNC PDS Participation
- Gérant de la SNC Navarre Investissements
- Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Pau

Monsieur Dominique GARNIER, Directeur Général de la Banque Populaire du Sud-Ouest à compter du 01/09/2010

- Administrateur du Crédit Foncier de France
- Administrateur de Natixis Factor
- Membre de droit représentant la BPSO de la Caisse Régionale de Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest
- Membre du Conseil de Surveillance de Multi Access Banque
- Administrateur représentant la BPSO de BPCE Domaines
- Administrateur représentant la BPSO d'Informatique Banque Populaire
- Vice-président représentant la BPSO du Crédit Commercial du Sud-Ouest
- Vice-président représentant la BPSO de la Banque Pelletier
- Administrateur représentant la BPSO de la SAS Sociétariat BPSO
- Administrateur représentant la BPSO de la SAS BPSO Transactions
- Administrateur représentant la BPSO de la SAS BPSO Participations
- Administrateur représentant la BPSO de la SCM Socama SO
- Administrateur représentant la BPSO de la SCM Socami SO
- Administrateur représentant la BPSO de la SCM Soprolib SO

Monsieur Gérard HIRIGOYEN

- Directeur du Pôle en Sciences de Gestion Bordeaux

Monsieur Alain POCHON

- Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel du Littoral du Sud-Ouest
- Président Directeur Général de la SA Pochon
- Président de l'Association Grand Pavois de La Rochelle
- Membre de la Commission de Surveillance du Grand Port de La Rochelle-Pallice
- Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Rochelle

Monsieur Paul SAINT-PEE

- Président du Tribunal de Commerce de Dax
- Cogérant SARL SD2I Société de Développement Industriel et d'Investissement
- Co-gérant SARL De La Torre - Société de production d'électricité
- Administrateur du CIL des Landes 1%
- Administrateur de la SILAND Organisme de Construction et de Gestion Immobilière

Monsieur Michel SOROSTE

- Gérant de la SARL Michel Soroste
- Gérant de la SARL Biarritz LMP
- Gérant de la SC Ergeteos
- Administrateur de la Banque Pelletier
- Administrateur de la SACEF
- Administrateur du Golf Makila Bayonne Bassussarry Pays Basque



31

Monsieur Christian VERGES

- Directeur des Affaires Juridiques et des Libertés Publiques (Préfecture de la Gironde)

Monsieur Dominique WEIN, Directeur Général de la Banque Populaire du Sud-Ouest jusqu'au 31/08/2010

- Administrateur Financière Oceor
- Administrateur de Natixis Epargne Financière
- Administrateur de Natixis Epargne Financière Gestion
- Administrateur de la Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions
- Membre de droit représentant la BPSO de la Caisse Régionale de Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest
- Vice-président représentant la BPSO du Crédit Commercial du Sud-Ouest
- Vice-président représentant la BPSO de la Banque Pelletier
- Administrateur représentant la BPSO de l'informatique Banque Populaire
- Administrateur représentant la BPSO de la SAS Sociétariat BPSO
- Administrateur représentant la BPSO de la SAS BPSO Transactions
- Administrateur représentant la BPSO de la SAS BPSO Participations
- Administrateur représentant la BPSO de la SCM Socama
- Administrateur représentant la BPSO de la SCM Socami
- Administrateur représentant la BPSO de la SCM Soprolib

DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR DATE D'ÉCHÉANCE

Dettes fournisseurs au 31/12/2010	3 147 029
Dont	
A échéance de moins d'un mois	2 258 865
A échéance de moins de deux mois	515 934
A échéance de moins de trois mois	372 229



PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Ordre du jour Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2010,
- Rapport général et rapport spécial des commissaires aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice 2010 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice 2010,
- Conventions réglementées,
- Mandats d'administrateurs,
- Mandats des commissaires aux comptes,
- Pouvoirs pour formalités de droit.

Première résolution (approbation des comptes)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2010, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Deuxième résolution (affectation des résultats)

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice de 21 725 889,77 € de l'exercice, de la manière suivante :

	Euros
Bénéfice de l'exercice	21 725 889,77
- Dotation à la réserve légale	- 15 726,00
Solde	21 710 163,77
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	26 231 329,94
L'impact des changements de méthodes	- 21 411 372,09
Pour former un bénéfice distribuable de	26 530 121,62
Sur lequel l'assemblée décide d'attribuer aux	
• parts sociales, un intérêt de 3,25% soit :	6 058 028,42
• certificats coopératifs d'investissement, un dividende de 0,27625 €, soit :	1 535 624,58
Le solde étant affecté au report à nouveau	18 936 468,62

L'assemblée générale fixe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, à 3,25% l'intérêt servi aux parts sociales, soit 0,27625 € par part sociale, et à 0,27625 € le dividende distribué pour chacun des 5 558 222 certificats coopératifs d'investissement. Le paiement des intérêts aux parts sociales et du dividende versé aux certificats coopératifs d'investissement sera effectué à partir du 30 juin 2011.

La totalité de l'intérêt aux parts sociales et du dividende distribué aux certificats coopératifs d'investissement est payable en numéraire.

Conformément à la loi, il est rappelé que le montant des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents, ainsi que celui des revenus éligibles à la réfaction, ont été les suivants :

Exercices	Intérêts part sociale	Abattement de 40 % (personnes physique)
2007	0,31875 €	0,12750 €
2008	0,29750 €	0,11900 €
2009	0,25500 €	0,10200 €

Troisième résolution (comptes consolidés)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2010, tels qu'ils lui ont été présentés.

Quatrième résolution (convention réglementée)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve la convention relevant de l'article L.225-38 dudit code qui y est mentionnée.

Cinquième résolution (renouvellement mandat administrateur)

L'assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Alain BOY vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des sociétaires à tenir dans l'année 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et dans la limite d'âge fixée dans le règlement intérieur.

Sixième résolution (renouvellement mandat administrateur)

L'assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Madame Mireille BRACQ vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des sociétaires à tenir dans l'année 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et dans la limite d'âge fixée dans le règlement intérieur.

Septième résolution (renouvellement mandat administrateur)

L'assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard DUPOUY vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des sociétaires à tenir dans l'année 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et dans la limite d'âge fixée dans le règlement intérieur.

Huitième résolution (renouvellement mandat administrateur)

L'assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Gérard HIRIGOYEN vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des sociétaires à tenir dans l'année 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et dans la limite d'âge fixée dans le règlement intérieur.

Neuvième résolution**(mandats commissaires aux comptes)**

Les mandats de la Société « AUDIAL », représentée par Monsieur Frédéric QUENNEPOIX, et de la « Société Philippe Hubert AUDIT », représentée par Messieurs Emmanuel GADRET et Damien LEURENT, commissaires aux comptes titulaires, ainsi que les mandats de Monsieur Xavier RONDEAU et de Monsieur Franck COURNUOT, commissaires aux comptes suppléants, arrivent à expiration lors de la présente assemblée. Sous réserve de l'agrément de l'autorité de contrôle prudentiel, l'assemblée générale décide de nommer :

- le Cabinet Deloitte, représenté par Messieurs Emmanuel GADRET et Damien LEURENT, et le Cabinet PriceWaterhouseCooper Audit, représenté par Monsieur Antoine PRIOLLAUD, en qualité de commissaires aux comptes titulaires,
- le Cabinet BEAS, représenté par Madame Mireille BERTHELOT et Monsieur Étienne BORIS, en qualité de commissaires aux comptes suppléants,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2016.

Dixième résolution (pouvoirs)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Ordre du jour Assemblée Générale Extraordinaire

- Modifications apportées aux articles 3, 17, 30 et 32 des statuts de la société,
- Augmentation de la partie variable du capital social,
- Augmentation de capital par émission de CCI,
- Augmentation de capital réservée aux salariés - résolution non agréée par le conseil d'administration,
- Pouvoirs pour formalités de droit.

Première résolution (modification des statuts)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires, décide d'adopter, dans son intégralité, le nouveau texte des statuts de la Société, qui intègre les modifications des articles 3, 17, 30 et 32. Ce nouveau texte est annexé aux présentes.

Deuxième résolution**(augmentation de la partie variable du capital social)**

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, fixe, conformément à l'article 8 des statuts de la société, à 250 millions d'euros le montant maximum de la partie variable du capital social dans la limite duquel le capital peut librement varier à la hausse par émission de parts sociales nouvelles et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour, avec l'autorisation préalable de l'organe central BPCE, porter la partie variable du capital social à ce montant maximum en une ou plusieurs fois, selon les modalités et

dans les délais qu'il jugera opportuns. Ces augmentations de capital pourront se faire soit par émission de parts sociales nouvelles en numéraire soit par incorporation de réserves dans les conditions et limites fixées par la réglementation propre aux Banques Populaires, ces opérations pouvant être réalisées par élévation de la valeur nominale des parts sociales ou par création et distribution gratuite de parts sociales nouvelles, ou par emploi simultané et combiné de ces divers procédés. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 exercices à compter de la présente assemblée. Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Troisième résolution**(augmentation de capital par émission de CCI)**

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et sous la condition suspensive de l'approbation de la 2^{ème} résolution, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois dans la limite d'un montant maximum de 62,5 millions d'euros soit par voie d'émission au nominal de CCI avec maintien du droit préférentiel de souscription au bénéfice des porteurs de CCI et à souscrire en numéraire soit par incorporation de réserves au bénéfice des porteurs de CCI, aux fins de maintien du rapport initial CCI / Capital. L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration dans le cadre du plafond global ci-dessus mentionné pour arrêter les modalités et conditions de l'augmentation ou des augmentations de capital par émission de CCI avec maintien du droit préférentiel de souscription au bénéfice des porteurs de CCI ou par incorporation de réserves et notamment pour fixer les dates de jouissance de titres d'ouverture et de clôture des souscriptions, constater la réalisation de l'augmentation de capital. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 exercices à compter de la présente assemblée. Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Quatrième résolution**(résolution non agréée par le conseil d'administration)**

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide, en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code du Commerce, de réserver aux salariés de la société une augmentation de capital en numéraire aux conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du Travail. En cas d'adoption de la présente résolution, l'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à procéder, dans un délai maximum de 26 mois à compter de ce jour, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 1,250 million d'euros qui sera réservée aux salariés de la société dans le cadre d'un Plan Epargne Entreprise et réalisée conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du Travail et à fixer les autres modalités d'augmentation.

Cinquième résolution (pouvoirs)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises.

Nouveau texte des statuts soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Article 3 - paragraphe 2 : Objet social

Il - La Société peut aussi effectuer toutes opérations connexes visées à l'article L.311-2 du Code Monétaire et Financier; fournir les services d'investissement prévus aux articles L.321-1 et L.321-2 du code précité et exercer toute autre activité permise aux banques par les dispositions légales et réglementaires. A ce titre, elle peut notamment effectuer toutes opérations de courtage d'assurance et, plus généralement, d'intermédiation en assurance.

Elle peut également effectuer, pour le compte de tiers, toutes transactions immobilières et mobilières dans le cadre de ses activités d'intermédiaire ou d'entremise, de conseil en gestion de patrimoine et conseil en investissement.

Article 17 : Bureau du conseil d'administration

Le conseil d'administration élit, à la majorité simple de ses membres, un président qui exerce ses fonctions pendant une durée de trois ans, sous réserve que cette durée n'excède pas celle de son mandat d'administrateur. Le président est rééligible. Le conseil d'administration élit, dans les mêmes conditions et pour une durée de trois ans, sous réserve également que cette durée n'excède pas leur mandat d'administrateur, un ou plusieurs vice-présidents et un secrétaire. Leur mandat peut être renouvelé. Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire forment le bureau du conseil d'administration.

En cas d'absence du président ou des vice-présidents, le conseil désigne pour chaque séance celui de ses membres présents qui doit remplir les fonctions de président.

Le conseil peut choisir également un secrétaire de séance en dehors de ses membres.

Les fonctions du président prennent fin de plein droit à l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels tenue dans l'année de son soixante huitième anniversaire.

Toutefois, en cas de fusion avec une autre Banque Populaire ou avec un autre établissement appartenant au Réseau des Banques Populaires, et dès lors que ladite fusion devra donner lieu à une reconstitution du conseil d'administration, ledit président pourrait rester en fonction jusqu'à l'issue de la dernière assemblée générale ayant approuvé la fusion.

En application de l'article L.512-107 du Code Monétaire et Financier, l'élection et le renouvellement du mandat du président seront soumis à l'agrément de BPCE.

Article 30 : Convocations - Réunions

Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration dans les conditions fixées par la loi, notamment les parts étant nominatives, la convocation peut être faite par lettre ordinaire adressée à chaque sociétaire. Les convocations pourront également être faites par voie électronique lorsque le sociétaire aura donné son accord par écrit. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans tout autre lieu précisé dans la convocation. Le délai entre l'envoi de la lettre de convocation et la date de l'assemblée est de quinze jours au moins sur première convocation et de 10 jours au moins sur deuxième convocation. La liste des sociétaires destinataires des convocations de l'assemblée générale est arrêtée par le dernier conseil d'administration qui se réunit avant l'envoi effectif des convocations.

Article 32 : Accès aux assemblées - Représentation - Quorum

Tout sociétaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur; quel que soit le nombre de parts qu'il possède. Le mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne. Pour toute procuration d'un sociétaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Le conseil d'administration régulièrement convoqué pour le jour de l'assemblée peut, lors d'une suspension de séance, statuer sur les amendements proposés au cours de l'assemblée. Les personnes morales participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne dûment et régulièrement habilitée par ces derniers.

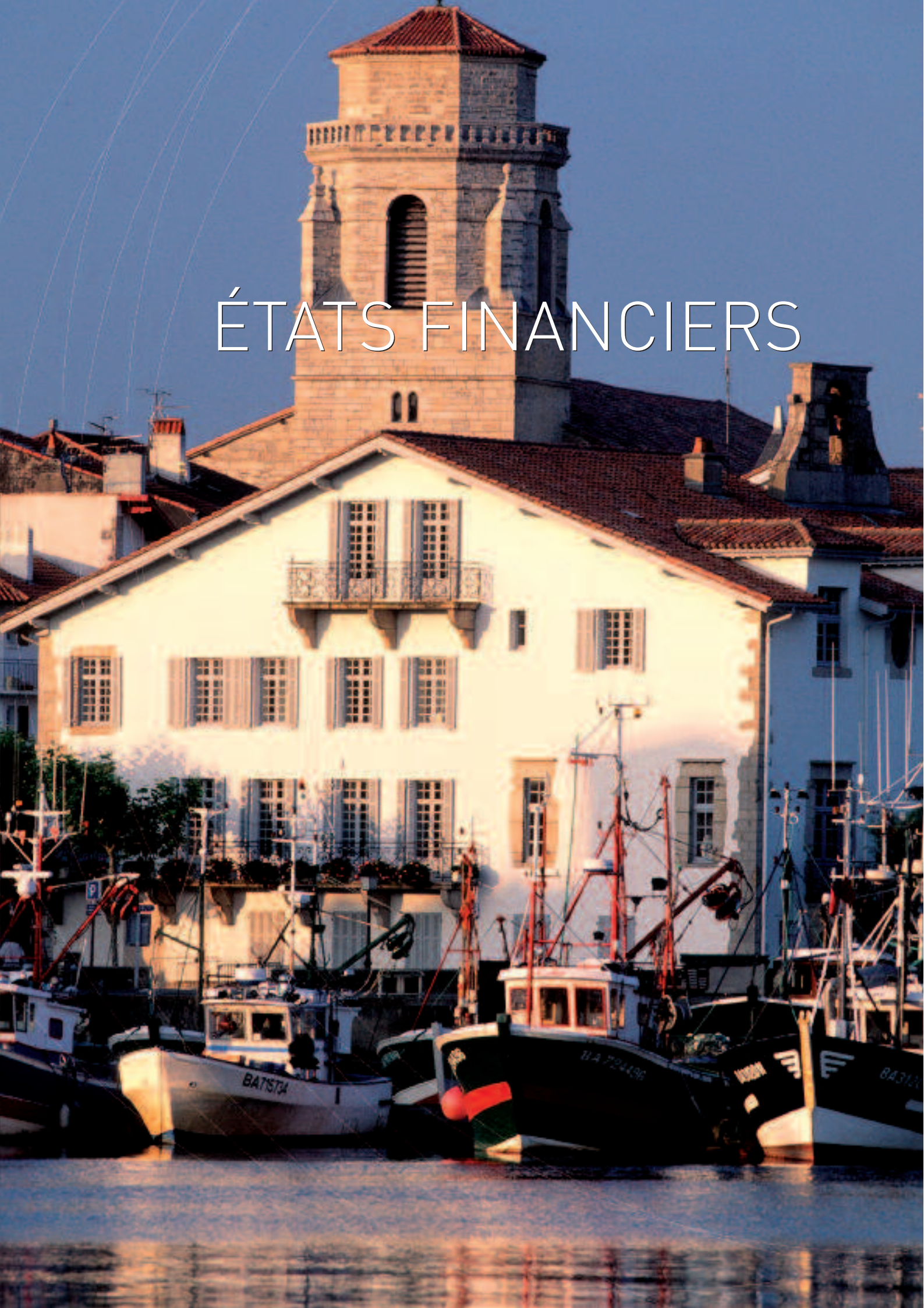
Le pouvoir n'est valable que pour une seule assemblée ; il peut cependant être donné pour l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire tenues le même jour, ou dans un délai de sept jours. Le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout sociétaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Les sociétaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et les règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance, concernant toute assemblée générale, soit sous forme papier, soit sur décision du conseil d'administration publiée dans la convocation, par télétransmission sur le site Internet spécialement aménagé à cet effet, avec signature électronique sécurisée ou résultant d'un autre procédé fiable d'identification répondant aux conditions fixées par la réglementation, à savoir l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien de la signature avec le formulaire et pouvant notamment consister en l'usage d'un identifiant et d'un mot de passe. Le conseil d'administration peut également décider que les sociétaires peuvent participer et voter à toute assemblée générale par visioconférence ou télétransmission dans les conditions fixées par la réglementation.



ÉTATS FINANCIERS



COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Bilan consolidé et hors bilan consolidé

En milliers d'euros

37

Actif	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Opérations interbancaires et assimilées	4.1	1 065 751	900 656
Opérations avec la clientèle	4.2	6 191 174	5 905 977
Opérations de crédit-bail et assimilées	4.3	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	4.4	392 494	412 323
Actions et autres titres à revenu variable	4.4	4 435	4 416
Placement des entreprises d'assurance		0	0
Participations, parts dans les entreprises liées	4.5	201 008	161 127
Immobilisations corporelles et incorporelles	4.6	80 772	87 783
Ecarts d'acquisition	4.7	149 069	157 361
Comptes de régularisation et autres actifs	4.8	127 951	127 676
Total de l'actif		8 212 654	7 757 319

En milliers d'euros

Hors bilan	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Engagements donnés			
Engagements de financement	5.1	782 850	639 325
Engagements de garantie	5.1	286 277	293 571
Engagements sur titres		0	0
Engagements d'assurances donnés		0	0

En milliers d'euros

Passif	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Opérations interbancaires et assimilées	4.1	2 569 741	2 262 313
Opérations avec la clientèle	4.2	4 512 797	4 243 820
Dettes représentées par un titre	4.9	174 335	323 484
Provisions techniques d'assurance		0	0
Comptes de régularisation et passifs divers	4.10	155 669	146 781
Ecart d'acquisition	4.7	0	0
Provisions	4.11	58 609	32 734
Dettes subordonnées	4.12	121 126	127 113
Fonds pour risques bancaires généraux	4.13	58 622	59 359
Intérêts minoritaires	4.14	0	0
Capitaux propres et part du Groupe	4.14	561 755	561 715
<i>Capital souscrit</i>		259 507	243 237
<i>Primes d'émission</i>		86 141	86 141
<i>Réserves consolidées et autres</i>		197 751	205 663
<i>Résultat de l'exercice</i>		18 356	26 674
Total du passif		8 212 654	7 757 319

En milliers d'euros

Hors bilan	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Engagements reçus			
Engagements de financement	5.1	0	0
Engagements de garantie	5.1	1 194 251	975 855
Engagements sur titres		0	0
Engagements d'assurances reçus		0	0

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros

	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Intérêts et produits assimilés	6.1	308 059	335 048
Intérêts et charges assimilés	6.1	(147 711)	(181 444)
Revenus des titres à revenu variable	6.2	616	4 320
Commissions nettes	6.3	110 375	105 991
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	6.4	397	316
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	6.5	23	2 866
Autres produits d'exploitation bancaire nets	6.6	(1 711)	(508)
Marges brutes des sociétés d'assurance		0	0
Produits nets des autres activités		67	81
Produit net bancaire		270 115	266 670
Charges générales d'exploitation	6.7	(172 536)	(165 635)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(10 377)	(10 559)
Résultat brut d'exploitation		87 202	90 476
Coût du risque	6.8	(49 281)	(35 661)
Résultat d'exploitation		37 921	54 815
Quote part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	6.9	0	0
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	6.10	1 295	(3 751)
Résultat courant avant impôt		39 216	51 064
Résultat exceptionnel	6.11	0	0
Impôts sur le résultat	6.12	(13 305)	(16 877)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(8 292)	(6 324)
Dotations et reprises de FRBG		737	926
Intérêts minoritaires		0	(2 115)
Résultat net part du Groupe		18 356	26 674

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES **CONSOLIDÉS**

Aux sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1 de l'annexe relative aux changements de méthodes comptables portant sur :

- l'application du Règlement CRC n°2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours ;
- la comptabilisation de provisions pour risque de crédit, constituées sur le périmètre des engagements non douteux (provisions sur base de portefeuilles).

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

Provisionnement des risques de crédit

Comme indiqué dans les notes 3.1 et 3.3.2 de l'annexe aux comptes consolidés, votre Groupe constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

Valorisation des instruments financiers

Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. La note 3.3.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note 3.3.7 de l'annexe.

Provisionnement des produits d'épargne logement

Votre Groupe constitue une provision pour couvrir le risque de conséquences potentiellement défavorables des engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de cette provision et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note 3.3.7 de l'annexe.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

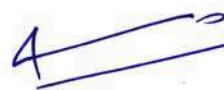
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Mérignac, Bordeaux et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2011
Les Commissaires aux Comptes

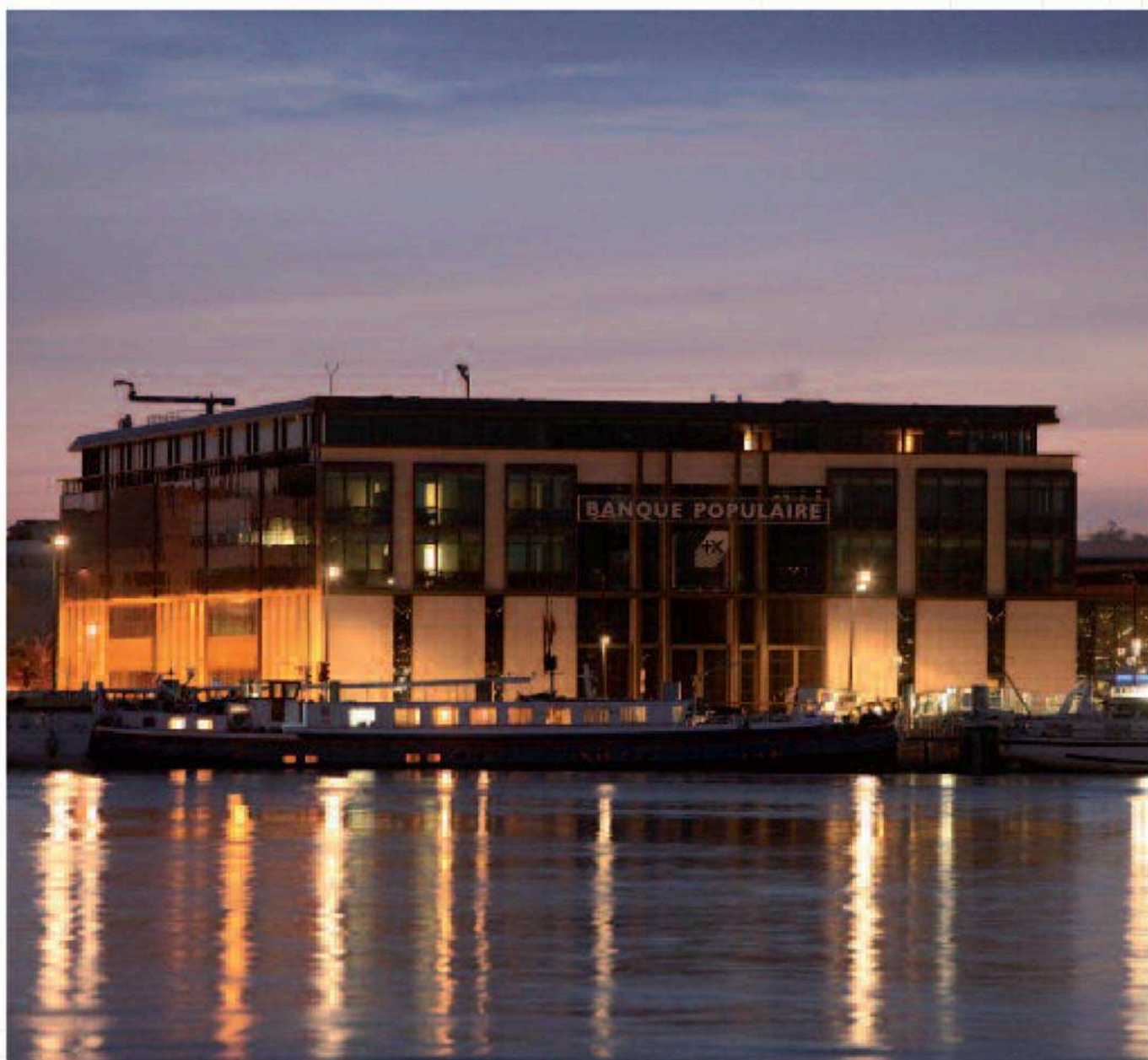
AUDIAL
Frédéric QUENNEPOIX

Philippe HUBERT Audit
Emmanuel GADRET
Damien LEURENT





41



COMPTES INDIVIDUELS

COMPTES INDIVIDUELS AU 31 DÉCEMBRE 2010

En milliers d'euros

Actif	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Caisses, banques centrales		27 866	67 785
Effets publics et valeurs assimilées	3.3	0	0
Créances sur les établissements de crédit	3.1	711 894	433 442
Opérations avec la clientèle	3.2	4 407 582	4 155 353
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3	392 303	412 133
Actions et autres titres à revenu variable	3.3	4 395	4 376
Participations et autres titres détenus à long terme	3.4	469 466	429 814
Parts dans les entreprises liées	3.4	0	0
Opérations de crédit-bail et de locations simples	3.5	0	0
Immobilisations incorporelles	3.6	1 568	1 770
Immobilisations corporelles	3.6	55 666	57 003
Autres actifs	3.8	28 442	15 348
Comptes de régularisation	3.9	35 529	37 567
Total de l'actif		6 134 711	5 614 591

En milliers d'euros

Hors bilan	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Engagements donnés			
Engagements de financement	4.1	581 657	418 641
Engagements de garantie	4.1	227 565	223 424
Engagements sur titres		0	0

En milliers d'euros

Passif	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Banques centrales		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	3.1	2 086 103	1 677 308
Opérations avec la clientèle	3.2	2 998 770	2 773 196
Dettes représentées par un titre	3.7	171 229	320 322
Autres passifs	3.8	30 917	25 105
Comptes de régularisation	3.9	91 776	67 340
Provisions	3.10	39 951	24 063
Dettes subordonnées	3.11	121 113	127 101
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	3.12	58 638	58 638
Capitaux propres hors FRBG	3.13	536 214	541 518
<i>Capital souscrit</i>		236 250	236 250
<i>Primes d'émission</i>		86 136	86 136
<i>Réserves</i>		181 322	161 818
<i>Ecart de réévaluation</i>		0	0
<i>Provisions réglementées et subventions d'investissement</i>		5 960	5 016
<i>Report à nouveau</i>		4 820	22 220
<i>Résultat de l'exercice (+/-)</i>		21 726	30 078
Total du passif		6 134 711	5 614 591

43

En milliers d'euros

Hors bilan	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Engagements reçus			
Engagements de financement	4.1	0	0
Engagements de garantie	4.1	848 131	673 779
Engagements sur titres		0	0

Compte de résultat

En milliers d'euros

	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Intérêts et produits assimilés	5.1	211 161	235 732
Intérêts et charges assimilées	5.1	(111 419)	(140 100)
Produits sur opérations de crédit-bail et de locations simples	5.2	0	0
Charges sur opérations de crédit-bail et de locations simples	5.2	0	0
Revenus des titres à revenu variable	5.3	9 258	9 323
Commissions (produits)	5.4	81 200	79 767
Commissions (charges)	5.4	(11 621)	(11 826)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.5	312	278
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.6	23	2 866
Autres produits d'exploitation bancaire	5.7	1 009	647
Autres charges d'exploitation bancaire	5.7	(2190)	(441)
Produit net bancaire		177 733	176 246
Charges générales d'exploitation	5.8	(105 391)	(104 765)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(4 213)	(4 373)
Résultat brut d'exploitation		68 129	67 108
Coût du risque	5.9	(23 822)	(19 211)
Résultat d'exploitation		44 307	47 897
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.10	1 349	(3 690)
Résultat courant avant impôt		45 656	44 207
Résultat exceptionnel	5.11	(15 795)	(4)
Impôts sur les bénéfices	5.12	(7 190)	(13 808)
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		(945)	(317)
Résultat net		21 726	30 078

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES INDIVIDUELS

Aux sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BANQUE POULAIRE DU SUD-OUEST, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 de l'annexe relative aux changements de méthodes comptables portant sur :

- l'application du Règlement CRC n°2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours ;
- la comptabilisation de provisions pour risque de crédit, constituées sur le périmètre des engagements non douteux (provisions sur base de portefeuilles).

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

Provisionnement des risques de crédit

Comme indiqué dans les notes 2.2 de l'annexe aux comptes annuels, votre Banque Populaire constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

Valorisation des titres de participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme par votre Banque Populaire sont évalués selon les modalités décrites dans la note 2.3.4 de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité de ces titres.

Valorisation des instruments financiers à terme

Votre Banque Populaire détient des positions sur titres et instruments financiers à terme. La note 2.3.10 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux instruments financiers à terme.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Banque Populaire et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre Banque Populaire constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note 3.10.3 de l'annexe.

Provisionnement des produits d'épargne logement

Votre Banque Populaire constitue une provision pour couvrir le risque de conséquences potentiellement défavorables des engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de cette provision et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note 3.10.4 de l'annexe.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Mérignac, Bordeaux et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2011
Les Commissaires aux Comptes

AUDIAL
Frédéric QUENNEPOIX

Philippe HUBERT Audit
Emmanuel GADRET
Damien LEURENT



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - Conventions soumises

à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

I.1 - Avec la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Littoral du Sud-Ouest (CRCMM-LSO)

Personnes concernées

Monsieur François Boyer de la Giroday représentant la Banque Populaire du Sud-Ouest, actionnaire et administrateur de la société CRCMM-LSO.

Monsieur Alain Pochon, administrateur de la Banque Populaire du Sud-Ouest et Président de la société CRCMM-LSO.

Madame Mireille Bracq, administrateur de la Banque Populaire du Sud-Ouest et de la société CRCMM-LSO.

Nature et objet

Octroi d'une subvention avec clause de retour à meilleure fortune à la société CRCMM-LSO.

Modalités

Conformément à une décision prise par votre conseil d'administration du 16 décembre 2010, la Banque Populaire du Sud-Ouest a décidé d'octroyer à la société CRCMM-LSO une subvention d'un montant de 17 400 000 euros.

Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune de la société CRCMM-LSO sur 10 ans et d'une clause d'exigibilité en cas de changement de contrôle de la société CRCMM-LSO ou de fusion et/ou absorption et/ou acquisition.

Le remboursement de la subvention sera prélevé sur le résultat après rémunération des parts sociales et dotation à la réserve légale, dans la mesure où le ratio de solvabilité reste supérieur à 9%.

2 - Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 - Avec la SCI BPSO Bastide

Nature et objet

Bail commercial conclu entre la Banque Populaire du Sud-Ouest et la SCI BPSO Bastide par lequel cette dernière loue à votre société le siège social situé 10, quai des Queyries à Bordeaux.

Modalités

Les loyers sont fixés à hauteur du prix de revient tel qu'il apparaît dans les comptes de la SCI BPSO Bastide, étant précisé que ledit prix de revient correspond à la somme des amortissements et des autres charges générales.

Le montant des loyers comptabilisés en charges dans le cadre de cette convention au titre de l'exercice 2010 s'établit à 1 844 317 € (soit un montant hors taxes de 1 577 907 € avec un prorata de TVA de 2%).

Mérignac, Bordeaux et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2011
Les Commissaires aux Comptes

AUDIAL
Frédéric QUENNEPOIX

Philippe HUBERT Audit
Emmanuel GADRET
Damien LEURENT





DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES



PERSONNE RESPONSABLE DES **INFORMATIONS** CONTENUES DANS LE RAPPORT

49

Dominique Garnier, Directeur Général


ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Dominique Garnier, Directeur Général



Date : 31 mai 2011

The background of the cover is a photograph of a fountain in the foreground, with a large, ornate building in the background. The fountain has several tiers and statues, with water spraying upwards and outwards. The building has a prominent dome and arched windows. The text is overlaid on the image in a white, sans-serif font.

RAPPORT
DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL
SUR L'ORGANISATION
DES TRAVAUX
DU CONSEIL ET
LE CONTRÔLE
INTERNE

PARTIE A

RAPPORT DU **PRÉSIDENT** SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DU CONSEIL **D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'Administration au 31 Décembre 2010

Président :

François de la Giroday - Courtier maritime - Bordeaux

Président d'honneur et Vice-président :

Jean-Louis d'Anglade - Industrie du Cartonnage - Maire d'Abzac

Vice-présidents :

Jean Boulon - Producteur de céréales - Sore

Mireille Bracq - Commerçante - Bordeaux

Bernard Dupouy - Exportation Outre Mer - Président du Conseil d'Administration du Crédit Commercial du Sud-Ouest - Bordeaux

Secrétaire :

Jean Bernard - Commerce de vins - viticulteur - Président du Conseil d'Administration de la Banque Pelletier - Pessac Léognan

Administrateurs :

Alain Boy - Garage réparations automobiles – Oloron

Jean-Claude Cigana - Entreprise du bâtiment - Bordeaux

Patrick de Stampa - Expert Comptable – Pau

Gérard Hirigoyen - Président du pôle Universitaire de Bordeaux

Alain Pochon - Electronique Maritime - Président de la Caisse Régionale de Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest – La Rochelle

Paul Saint-Pée - Industrie du béton – Saint Paul les Dax

Michel Soroste - Commissaire aux comptes - Bayonne

Christian Vergès - Préfecture de la Gironde - Bordeaux

A titre consultatif :

Dominique Garnier - Directeur Général de la Banque Populaire du Sud-Ouest

Assistent aux réunions :

François Codet - Directeur Administratif et Financier

Michel Roubin - Directeur des Engagements

Alain Giron - Délégué BPCE

François Boulanger - Représentant du Comité d'Entreprise

Arnaud Baron - Représentant du Comité d'Entreprise

ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de la Banque Populaire du Sud-Ouest exerce les prérogatives légales prévues dans les statuts. Plus généralement, il définit la stratégie de la Banque Populaire du Sud-Ouest, considérée sous ses différents aspects : développement, rentabilité, sécurité, organisation, informatique, investissements...

L'administrateur est le représentant de l'ensemble des sociétaires et doit se comporter en toutes circonstances comme tel dans l'exercice de ses fonctions.

Composition du Conseil d'Administration

La Banque Populaire du Sud-Ouest est administrée par un Conseil composé de cinq membres au moins et de dix huit au plus (14 au 31/12/2010) nommés par l'Assemblée Générale des sociétaires. Les administrateurs sont des personnes physiques représentant les sociétaires (chefs d'entreprises, professions libérales, commerçants, particuliers, agriculteurs...) ayant un crédit incontesté et possédant au moins 10 parts dans la société. La durée des fonctions des administrateurs est de cinq ans.

Les administrateurs sont rééligibles. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires, ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Election du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit, à la majorité simple de ses membres, un Président qui exerce ses fonctions pendant une durée de 3 ans, sous réserve que cette durée n'excède pas celle de son mandat d'administrateur et dans la limite de son 65^{ème} anniversaire ; à compter de cette date, la durée de son mandat est d'un an, sans que cette durée puisse excéder la limite d'âge statutaire fixée, à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes tenue dans l'année de son 68^{ème} anniversaire.

A cet égard, il est proposé à l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2011 une modification de l'article 17 des statuts de la société (voir paragraphe 1.9.6 du rapport annuel 2010).



Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales ou qu'elle réserve spécialement au Conseil d'Administration.

Dans ses fonctions de Directeur Général, il représente la Société à l'égard des tiers.

Organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins 6 fois par an selon un calendrier établi en début d'année. Le Président peut par ailleurs convoquer toute autre réunion lorsque les circonstances l'exigent.

Il s'est réuni 12 fois au cours de l'exercice 2010 et le taux de présence de ses membres s'est élevé à 70,83 % en moyenne sur l'année pour l'ensemble des membres et des séances.

Les séances durent en moyenne 2 à 3 heures.

Elles comprennent systématiquement un point sur l'activité de la banque, ses résultats et les grands sujets d'actualité y compris réglementaires qui la concernent ainsi qu'un point sur le Groupe BPCE.

Le Conseil arrête les comptes annuels et il prend toutes les décisions relatives à la stratégie de la banque et à ses investissements.

Un compte rendu des travaux du Comité d'Audit et des Risques et du Comité des Comptes est effectué devant le Conseil 5 fois par an.

Un compte rendu précis des séances du Conseil est réalisé et soumis à l'approbation du Conseil.

Délibérations du Conseil d'Administration

Le règlement intérieur de la Banque Populaire du Sud-Ouest précise par ailleurs le mode de délibérations du Conseil ; elles font l'objet de votes formels, en ce qui concerne tant l'approbation des comptes, du budget, des résolutions à présenter à l'Assemblée Générale que plus généralement les sujets d'importance stratégique, politique ou réglementaire pour lesquels le Président saisit le Conseil.

Bureau du Conseil d'Administration

Le bureau du Conseil, outre le Président du Conseil, est composé de trois Vice-Présidents ainsi que d'un Secrétaire. Il est rappelé par le règlement intérieur que le bureau n'est pas une instance décisionnelle mais que le Président peut néanmoins le réunir lorsqu'il souhaite l'informer ou le consulter dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs propres.

Evaluation du Conseil

Les performances du Conseil d'Administration de la Banque Populaire du Sud-Ouest se mesurent principalement par la fréquence de ses réunions, le bon niveau d'information dont disposent les administrateurs et les échanges sur les différents points de l'ordre du jour. Ainsi, la manière dont fonctionnent le Conseil et sa

composition représentative lui permettent de jouer pleinement son rôle.

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence fixé par l'Assemblée Générale est réparti par le Conseil entre les administrateurs selon un principe égalitaire. La participation aux comités spécialisés donne droit à un jeton supplémentaire identique pour chaque comité. Les membres des comités reçoivent ce jeton supplémentaire pour chacun des comités dont ils sont membres.

LES COMITES CONSULTATIFS

Dans le cadre de la modernisation de son fonctionnement et dans l'esprit du rapport Viénot en 1999, le Conseil d'Administration de la Banque Populaire du Sud-Ouest a réexaminé son dispositif de gouvernement d'entreprise et décidé d'instituer un Comité d'Audit et des Risques et un Comité des Comptes en complément des Comités des Rémunérations et du Comité Sociétariat. Ces comités sont composés chacun de 4 ou 5 administrateurs choisis par le Conseil d'Administration de la Banque Populaire du Sud-Ouest sur proposition du Président. Un compte rendu de réunion est établi. Le Président du comité présente au Conseil après chaque réunion un rapport sur les travaux du comité. Ces comités spécialisés, comme le Comité d'Audit et des Risques et le Comité des Comptes, émettent des avis destinés au Conseil facilitant ainsi l'exercice des fonctions des administrateurs de la banque.

PARTIE B

PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Introduction

Le système de contrôle interne de la banque est mis en œuvre conformément à la réglementation bancaire et financière ainsi qu'aux principes de gouvernance de BPCE dont elle est membre. Ces principes ont été définis par le Conseil de Surveillance de BPCE et consignés dans une charte de gouvernance, ainsi qu'une charte du système de contrôle interne dans le Groupe BPCE. L'évolution du règlement sur le contrôle interne, parue le 31 mars 2005, avait entraîné une modification dans l'organisation du dispositif dans l'ex Groupe Banque Populaire à mettre en œuvre dans chaque Banque Populaire régionale. Cinq chartes avaient été élaborées sur les sujets Risques Crédit, Risques Opérationnels, Risques Financiers, Conformité et Audit. Durant l'année 2009, ces chartes au nombre de 3 ont été refondues sous l'égide de la BPCE et couvrent les domaines Risques, Conformité et Audit. Elles sont complétées par des référentiels, de manière à assurer par familles de risques - financiers, crédits, opérationnels et de non conformité – un niveau de maîtrise adapté et homogène au sein du Groupe. Par ailleurs, la mise en place des nouvelles normes prudentielles (ratio Bâle II), coordonnée au niveau du Groupe BPCE, a été mise à profit pour mettre à jour les référentiels existants. La Banque Populaire du Sud-Ouest est en outre soumise aux contrôles réguliers et permanents de BPCE. Celle-ci est investie par l'article L.511-31 du Code Monétaire et Financier des pouvoirs d'organe central au sens de la Loi Bancaire de 1984. A ce titre, BPCE veille à la cohésion du réseau des Banques Populaires et prend toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque banque régionale comme de l'ensemble du réseau, en s'appuyant sur l'instance de contrôle que constitue le Comité d'Audit et des Risques Groupe, émanation directe de son Conseil de Surveillance. Conformément à la réglementation bancaire, ce comité – le CARG - examine les rapports relatifs à la mesure et surveillance des risques et l'évaluation du système de contrôle interne du Groupe. Il assure la surveillance globale des risques de toute nature et il examine les stratégies globales de risques, les limites et les systèmes de contrôle interne. Il propose au Conseil de Surveillance toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements du Groupe.

ORGANISATION GENERALE

Le Système de Contrôle Interne est organisé du premier niveau opérationnel ou fonctionnel à l'échelon le plus élevé. Le Directeur Général, en accord avec le Président, définit la structure organisationnelle. Il répartit responsabilités et moyens pour assurer, conformément aux orientations définies par le conseil d'administration, la couverture des risques, leur évaluation et leur gestion.

Les acteurs internes du contrôle

Trois moyens de contrôle sont mis en œuvre :

Premier niveau : L'auto-contrôle, réalisé préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations, est exercé par chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie. Il s'agit du socle indispensable du Système de Contrôle Interne. Il s'inscrit dans des procédures formalisées.

Deuxième niveau : Le contrôle permanent vérifie le respect des règles, professionnelles ou propres à l'établissement ainsi que l'existence, la permanence et la pertinence des contrôles. Il couvre tout à la fois des contrôles fonctionnels s'exerçant sur des matières comme la comptabilité, les engagements et les risques, ainsi que des contrôles imposés par la réglementation. Les contrôles réglementaires participent de ce deuxième niveau. Ils sont exercés par le déontologue, le Responsable de la Conformité des Services d'Investissement, le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, le Responsable de la Conformité, les correspondants TRACFIN et tout autre responsable d'un domaine de contrôle spécifique exigé par la réglementation en vigueur.

Troisième niveau : Le contrôle périodique est réalisé par l'Audit, direction indépendante des structures opérationnelles et rattachée au Directeur Général, qui agit par voie d'enquêtes et de missions. Elle a accès à toute l'information requise pour le bon exercice de sa mission. Dans ce cadre, aucun secret professionnel ou domaine réservé ne peut lui être opposé. Chaque mission donne lieu à une synthèse et un plan d'actions à destination des directions concernées ainsi qu'au Directeur Général. Enfin, un suivi des plans d'actions est effectué par la Direction de l'Audit et reporté au Comité d'Audit et des Risques.

Dans le cadre de la réforme du règlement 97-02, les fonctions de contrôle périodique (Audit) et de contrôle permanent ont été séparées. Une Direction des Risques et de la Conformité, distincte de la Direction de l'Audit, a été créée afin de prendre en charge le contrôle permanent (Risques) et la Conformité juridique et réglementaire. Cette filière Conformité a pour objectif d'assurer la maîtrise des risques de non conformité, dans le cadre des règles fixées par les lois, décrets, règlements et obligations imposées par les organes exécutif et délibérant, et les régulateurs.

La cohérence et l'efficacité de cet ensemble de moyens sont assurées par le Directeur des Risques et de la Conformité, et le Directeur de l'Audit, qui rendent compte de l'exercice de leur mission à l'exécutif, responsable du système de contrôle interne, au Comité d'Audit et des Risques, et à l'organe délibérant sur délégation de l'exécutif.

Le rôle du Conseil d'Administration

C'est l'organe délibérant qui veille à la maîtrise des principaux risques encourus par l'établissement et s'assure de la qualité et de la fiabilité du Système de Contrôle Interne, conformément à la réglementation prudentielle. Il institue un Comité d'Audit et des Risques qui a pour mission d'organiser, conformément à la réglementation bancaire, les principaux enseignements de la surveillance des risques, les résultats du contrôle interne et les principales conclusions des missions d'audit. Ce comité porte une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques. Il est également chargé de proposer en tant que de besoin, les actions complémentaires. Il est composé de 4 administrateurs et sont invités permanents : le Président, le Directeur Général, le Directeur des Risques et de la Conformité, le Directeur de l'Audit, et les Commissaires aux Comptes. Le Comité d'Audit et des Risques se réunit 3 fois par an, et le Comité des Comptes 2 fois par an avant la publication des résultats arrêtés au 30/06 et au 31/12.

SUIVI ET CONTRÔLE DES RISQUES : PRÉSENTATION DES PRINCIPALES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN ŒUVRE

Dans le cadre de la réforme du règlement 97/02, la Banque Populaire du Sud-Ouest a fait évoluer ses structures dès le mois de septembre 2005.

Ainsi, a été créée, une Direction des Risques et de la Conformité, responsable du Contrôle Permanent, qui suit et contrôle les risques suivants :

- Les risques de crédit,
- Les risques financiers,
- Les risques opérationnels,
- Les risques de non conformité qui sont liés à :

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, élargie à la délinquance financière.

La déontologie financière et particulièrement le respect de la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers La conformité juridique de nos produits, contrats ou actions commerciales.

L'ensemble de ces filières risque est doté de moyens adéquats. Les missions de ces fonctions sont conformes aux chartes validées par le Directoire de BPCE le 07/12/2009. Ces mêmes chartes ont été ratifiées par le conseil d'administration le 29 avril 2010. Elles précisent en outre le lien fonctionnel de type hiérarchique renforcé existant entre la BPSO « entité mère » et la direction des risques de chacune de ses filiales et affiliés (« entités filles »).

Les activités de la BPSO exposent celle-ci aux grandes catégories de risques que nous allons détailler ci-dessous.

RISQUES DE CRÉDIT

Outils et procédures permettant l'analyse des dossiers de crédit et la prise de décision.

Analyse

L'analyse des demandes de crédits s'effectue sur la base de procédures et circuits formalisés. Pour les particuliers, la banque s'appuie sur des données provenant de la Banque de France et sur les documents de connaissance des clients permettant notamment d'apprécier la surface patrimoniale, les revenus et les charges. Pour les professionnels et les entreprises, l'analyse repose sur les états financiers et sur les éléments disponibles auprès de la Banque de France et des Greffes des Tribunaux de Commerce.

L'appréciation finale tient également compte des secteurs d'activité sur lesquels la clientèle professionnelle évolue et des anticipations économiques que nous en faisons. Pour tous les segments de clientèles, l'analyse individuelle est étayée par la notation interne (notation Mc Donough) qui restitue une appréciation synthétique de la qualité de la contrepartie.

Décisions et délégations

La Banque Populaire du Sud-Ouest dispose d'un système de délégation formalisé. La règle de délégation tient compte de la compétence des acteurs. Les délégations sont fixées pour chaque segment de clientèle en tenant compte de la notation Mc Donough, des types de concours et de la valeur intrinsèque de la garantie proposée. Depuis 2009, ce système de délégation est harmonisé entre la BPSO et ses filiales et affiliés. La décision s'appuie sur un processus hiérarchisé ; Pour les 300 plus gros engagements, la décision est collégiale et assurée par un Comité des Crédits. En conformité avec l'évolution de la réglementation, une analyse contradictoire est exercée par la Direction des Risques et de la Conformité sur les dossiers relevant de la décision du Comité des Crédits et ceux relevant de la délégation de la Direction des Engagements et présentant une notation Mc Donough dégradée. Elle dispose d'un devoir d'alerte et d'un droit de veto en cas de divergence avec la décision proposée par les lignes exploitation et/ou engagement.

Mesure et suivi des risques de crédit - Surveillance des engagements

Le suivi global de la répartition de nos risques de crédit par segment de clientèle, par notation interne et par grands secteurs d'activités est effectué trimestriellement par la filière Risques Crédits et présenté en Comité d'Audit et des Risques. Ces tableaux de bord intègrent les risques portés par le Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest ainsi que ceux du Crédit Commercial du Sud-Ouest et de la Banque Pelletier afin d'avoir une vision consolidée de nos risques.

La détection et le suivi des risques individuels sont effectués par la Direction des Engagements à partir d'un

ensemble de requêtes à distance. Pour les dossiers sensibles, les collaborateurs du réseau sont assistés dans la gestion quotidienne. Conformément aux préconisations de la BPCE, des listes de surveillance reprenant les dossiers risqués les plus significatifs en montant les dossiers en « watchlist » sont établis pour chacune des 4 entités. Un Comité Watchlist associant les principales directions, sous l'égide du Directeur Général, examine trimestriellement ces contreparties, leur évolution et détermine leur provisionnement éventuel. Parmi ces dossiers, les plus risqués sont ensuite gérés par la Direction des Engagements à partir des orientations définies et font l'objet d'un suivi régulier lors du Comité de Crédit hebdomadaire. Enfin, sur la clientèle d'entreprises, les dégradations de notes les plus importantes sont examinées chaque semaine en Comité des Notes Sensibles associant la filière Risques Crédits et les Engagements.

GESTION DES CLIENTS DOUTEUX / CONTENTIEUX

Suivi des encours

L'identification des clients douteux et contentieux répond à des critères normés définis par la réglementation comptable et / ou le Comité de Bâle. Ces critères de risque sont calculés à partir d'alertes internes (fonctionnement non contractuel des comptes, survenance d'un impayé, réception de documentations comptables de qualité dégradée par exemple) et/ou externe (interdiction bancaire, procédure collective etc.). La banque maintient une politique prudente de couverture de ces risques. Des comités se réunissent régulièrement afin d'examiner les dossiers les plus significatifs et d'affecter les provisions adéquates. Ainsi, le taux de provisionnement des dossiers contentieux s'élève à 55,2 % tandis que le taux de provisionnement global (incluant masse douteuse et contentieuse) atteint 45,7% à fin 2010. Celui-ci s'est nettement dégradé sous l'effet de la crise économique mais aussi par l'existence de garanties de qualité permettant de limiter les provisions à effectuer, particulièrement sur les dossiers viticoles.

Centralisation des risques (autorisations/encours) sur une même contrepartie ou un même groupe

Le suivi des risques de crédits est réalisé selon une approche « consolidée » par groupes de sociétés liées. Un lien automatique est ainsi positionné entre les comptes des sociétés liées (notion de grappage), conformément aux directives réglementaires. Ainsi sont appréciées comme une même contrepartie, toutes les sociétés d'un groupe consolidé comptablement mais également les sociétés qui compte tenu de liens économiques, de capitaux ou une unicité de dirigeant dépendent les uns des autres. D'autre part, pour les dossiers Corporate, une approche consolidée des risques portés par la BPSO et ses filiales et affiliés est assurée en s'appuyant sur un système harmonisé de limites réglementaires.

Cotation des clients

La banque a segmenté sa clientèle et distingue les particuliers -retail particuliers-, les professionnels -retail professionnels- et les entreprises -corporate- en suivant les préconisations du Groupe. A partir des outils développés par BPCE, elle procède

à une notation automatique de la clientèle retail et une notation individualisée de la clientèle corporate. Sur l'année 2010, la BPSO, comme ses filiales et affiliés, a activement continué les travaux d'adaptation et d'enrichissement des référentiels de notation de la clientèle comme demandé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel. L'ensemble de ces travaux nous permet d'être conforme aux nouvelles normes réglementaires, en particulier pour le calcul de nos fonds propres.

Par ailleurs, en s'appuyant sur le référentiel et les paramètres des moteurs de notation, la Banque a développé un « Indice Risque Crédit » pour chaque portefeuille de collaborateurs. Le suivi de l'évolution de cet indice sert à la fois au pilotage global mais aussi au management de proximité du risque crédit par les hiérarchiques.

Division des risques

La division des risques est assurée par des règles externes et internes au Groupe BPCE. La Banque considère que la division fait partie des règles fondamentales de gestion des risques. Ainsi, elle s'est dotée de plafonds internes nettement inférieurs aux seuils autorisés par la réglementation. A l'occasion de l'entrée du Crédit Commercial du Sud-Ouest et de la Banque Pelletier dans le périmètre consolidé de la Banque Populaire du Sud-Ouest, notre système de limites internes a été refondu. Chaque établissement bénéficie d'un plafond interne d'engagement, variable selon la notation McDonough de la contrepartie et s'intégrant dans une limite globale, fonction des fonds propres et de la capacité bénéficiaire. Cette politique prudente devrait nous permettre, le cas échéant, de faire face aux sinistres sans mettre en péril notre structure financière. Les dossiers qui dépassent ces plafonds font pour la plupart l'objet de partage avec Natixis ou d'autres établissements du Groupe BPCE. La Banque Populaire du Sud Ouest effectue un suivi permanent de ses plus gros engagements qui sont régulièrement présentés au Conseil d'Administration de la Banque et en Comité d'Audit et des Risques. Par ailleurs, les 10 premières contreparties de la Banque et les engagements de nos Administrateurs sont annuellement évalués par le Comité des Risques de Crédits du Groupe, ainsi que les éventuelles contreparties dégradées figurant dans nos 20 premiers engagements.



RISQUES FINANCIERS SUR OPERATIONS DE MARCHÉ

Risques de marché

La Banque Populaire du Sud-Ouest est une banque commerciale et la réalisation des opérations de marché n'a pour but que de gérer les insuffisances de liquidité générées par son activité commerciale, de pratiquer l'adossé spécifique de certaines opérations réalisées avec la clientèle, de gérer le risque de taux, de satisfaire aux contraintes des ratios réglementaires et d'effectuer ponctuellement des opérations de placement dans le but de rentabiliser ses excédents de fonds propres.

La Banque Populaire du Sud Ouest ne tient pas de portefeuille de négociation au sens du règlement CRBF 97-02. Dans le cas où la BPSO déciderait de réaliser des opérations de placement sur des nouveaux produits, elle appliquera les procédures et limites déterminées en vigueur dans le Groupe BPCE.

Néanmoins, la BPSO utilise l'outil du Groupe - SRM (Suivi des Risques Marché) qui valorise toutes les opérations de la BPSO (placements, emprunts/prêts, produits de couverture de taux).

RISQUES DE LA GESTION DE BILAN

Risque de taux

Le risque de taux se définit par le risque de subir des pertes ou des évolutions défavorables de la marge d'intérêt en raison de l'évolution des taux d'intérêt.

Le risque de taux est évalué quatre fois par an en intégrant l'ensemble du bilan prévisionnel de la banque et selon plusieurs scénarii de taux. L'évaluation de ce risque, réalisée à l'aide d'un outil Groupe BPCE, passe par la mesure de la variation de la Marge d'intérêt sur les années à venir. Les données et hypothèses retenues sont validées par le Responsable des Risques Financiers de la Direction des Risques et de la Conformité. L'analyse de ce risque est alors exposée au Comité de Gestion Financière. En fonction des risques affichés et des limites en vigueur, le Comité de Gestion Financière décide les éventuels programmes de couverture en vue de minorer le risque de taux d'intérêt.

Ainsi, toutes les opérations de couverture réalisées viennent s'adosser à des opérations de bilan et n'ont aucun caractère spéculatif. Le risque de taux de la Banque Populaire du Sud Ouest fait l'objet d'un reporting régulier à la BPCE, organisme central du Groupe, et il est présenté au moins une fois par an au Comité d'Audit et des Risques.

Risque de change

La couverture des opérations avec la clientèle est quasi-systématique. De ce fait, le risque de change est très faible au regard des fonds propres de la Banque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme l'incapacité à faire face à tout moment au remboursement des actifs exigibles et au financement de l'ensemble des actifs. La

BPCE est en charge de la gestion globale des besoins de liquidités du Groupe.

Néanmoins, la gestion de ce risque se fait au travers du respect du coefficient réglementaire de liquidité qui atteint 116% au 31/12/2010 pour une exigence de 100% et par l'estimation des impasses de trésorerie sur des échéances prédéfinies qui aboutit à la gestion d'un échéancier de refinancement.

Information financière spécifique

La BPSO n'est pas concernée par une information financière spécifique au FSF (Forum de Stabilité Financière) car elle ne détient pas de produits du type titrisation, CDO (Collateralised Debt Obligation), RMBS (Residential mortgage-backed Security), etc.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Organisation du suivi des risques opérationnels

Les risques opérationnels se définissent comme le risque de pertes directes ou indirectes résultant de l'inadaptation ou de défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes ; ou résultant d'événements extérieurs.

L'année 2010 a vu les missions des risques opérationnels évoluer vers le contrôle permanent où l'environnement de contrôle ainsi que les moyens matériels et techniques ont été mis en place.

La gestion des risques des personnes, ainsi que le pilotage du PCA et le SSI de la BPSO font encore partie du périmètre des risques opérationnels jusqu'en décembre 2010, date à laquelle ces activités intégreront un pôle dédié à la « Sécurité ».

Système de mesure des risques opérationnels

La maîtrise des risques opérationnels repose avant tout sur un dispositif de contrôle interne appliqué à l'ensemble des activités et sur le principe de la responsabilité des hiérarchies opérationnelles sur leurs risques.

Le déploiement de la cartographie des risques est terminé depuis 2006, la cartographie a été révisée annuellement en 2010 conformément au niveau d'exigence requis en la matière.

Le plan pluriannuel des risques 2008-2010 est terminé, il a permis de mettre en place 75 plans d'actions.

Désormais, la gestion globale des risques opérationnels à la BPSO s'appuie sur :

Un outil de pilotage complet et à jour, la Cartographie des risques, dont l'objectif est de recenser, hiérarchiser et piloter les risques.

Des indicateurs précis et exhaustifs, servant à chiffrer, analyser et déclarer à l'organe central du Groupe les conséquences financières des risques.

Des Corep (reporting) trimestriels

Des scénarii de gestion des sinistres majeurs (les plans de continuité des activités), destinés à gérer, prévoir et limiter les conséquences de ceux-ci.

Un outil informatique de type intranet support du contrôle de deuxième niveau pour le réseau (portail C2N).

Les apports du Réseau Banque Populaire pour l'exercice 2010, qui ont porté sur le développement de l'outil informatique commun de gestion des risques opérationnels, ont permis de livrer le portail ORIX aux Banques Populaires en 2010 avec la cartographie révisée ; cependant le rapprochement avec les Caisses d'Epargne nécessitera le développement d'un ORIX convergent permettant de prendre en compte les spécificités des deux groupes bancaires. Ce livrable est initialement prévu pour 2^{ème} semestre 2012.

Travaux réalisés en 2010

La BPSO a révisé sa cartographie des risques opérationnels, développé un abaque de contrôle permanent, listé et unifié les contrôles siège et réseau.

La révision de la liste des plans à piloter pour 2011 a aussi été effectuée.

Par ailleurs, nous avons développé des requêtes et procédé au développement de C2N siège test.

GESTION DE LA CONTINUITÉ D'ACTIVITÉS

Dispositif en place

Plan de continuation des activités rendu obligatoire par le règlement CRBF 2004/02 modifiant le règlement 97/02.

A partir de référentiels communs de recensement des activités et systèmes d'information essentiels et d'un guide d'élaboration des Plans de Continuité d'Activité, le Réseau des Banques Populaires se dote d'une méthodologie homogène. S'inspirant de méthodes éprouvées dispensées par des cabinets spécialisés, ainsi que des meilleures pratiques internes, elle leur permet, en prenant appui sur l'existant, de disposer de Plans de Continuité d'Activité remis à jour et conformes aux attentes du Régulateur.

L'année 2010 a été marquée par la continuité des plans de maîtrise des risques, lancés en 2005 et 2006. L'exercice écoulé a permis le développement technologique d'outil de gestion et d'aide à la décision concernant les différents domaines des risques opérationnels.

L'année 2010 a vu la rationalisation et la modernisation des vecteurs de contrôles de deuxième niveau à la BPSO.

La politique d'exercices PCA sera poursuivie sur l'exercice à venir où la BPSO s'est portée candidate auprès d'i-BP pour réaliser un test SI sur son territoire.



Travaux menés en 2010

Participation avec succès à un exercice national les 20 et 21 novembre 2010

Révision de la cartographie des risques dans le cadre du maintien en conditions opérationnelles (RO)

Validation du plan du site de repli et début des travaux d'aménagement en fin d'année 2010

Rapprochement BPSO/CCSO dans le cadre de la mutualisation des fonctions support.

RISQUES DE NON CONFORMITÉ

Le risque de non conformité est défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

L'émergence de ces nouveaux risques a conduit la Banque Populaire du Sud-Ouest à mettre en place des structures dédiées chargées notamment :

de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, élargi à la Délinquance Financière.

L'année 2010 a été marquée par la mise en place d'actions et d'outils afin de nous conformer à la 3^{ème} Directive Européenne et notamment à l'exigence forte de connaissance de nos clients et de formation de nos collaborateurs :

- 980 collaborateurs ont été formés par un e-Learning communautaire au groupe BPCE et par la diffusion à tous les membres du personnel d'une "Fiche-Eclair" actualisée,
- Une campagne de mise à jour des Dossiers Règlementaires Clients a été lancée :

Par l'intermédiaire d'un courrier normé par la Profession et adressé à tous nos clients particuliers et Entreprises Individuelles afin de leur réclamer les documents réglementaires actualisés que nous devons détenir dans chaque dossier client (le même type de courrier va être prochainement adressé aux clients professionnels personnes morales),

Ainsi que par l'intermédiaire d'une campagne de vérification et d'actualisation des dossiers réalisée par le réseau pour les clients entrés en relation depuis le 02/09/09.

- Un outil de détection des Personnes Politiquement Exposées a été mis en place,
- Une approche par les risques a été élaborée au niveau du groupe par une classification de nos clients selon un score de vigilance LAB. Le perfectionnement et la fiabilisation des critères et du paramétrage de cette classification est en cours et sera opérationnel courant 2011.

de la déontologie et particulièrement le respect de la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers.

L'ensemble des dispositions déontologiques vise, avant tout, le respect des intérêts de la clientèle et l'intégrité des marchés financiers. Ceci se traduit, dans le cadre des normes légales réglementaires et conventionnelles en vigueur, par une obligation

de diligence, de loyauté, de neutralité et de discrétion s'imposant à tous les collaborateurs.

Un Responsable de la Conformité des Services d'Investissement, désigné dans la banque, est chargé de veiller au respect de ces règles énoncées notamment dans le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et le Code Monétaire et Financier.

L'entrée en vigueur en novembre 2007 de la directive européenne sur le Marché d'Instruments Financiers, la directive MIF, a entraîné la poursuite des mises à jour de documents et de procédures surtout en ce qui concerne la conduite des affaires et la relation avec le client. En effet 2010 a vu la constitution d'une nouvelle entité de régulation, l'Autorité de Contrôle Prudentiel, regroupant entre autre la Commission Bancaire et l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles. Cette entité attache une importance croissante au principe d'honnêteté et de loyauté des Entreprises Financières à l'égard de leurs clients. C'est pourquoi la population directement concernée par la relation avec la clientèle est régulièrement sensibilisée lors des temps forts commerciaux à ces principes déontologiques. Parallèlement une procédure a été mise en place en février 2010 à la BPSO applicable à l'information des clients en matière de rétrocessions versées à la Banque dans le cadre de la commercialisation des OPCVM. Enfin des travaux ont été menés pour la mise en place au 1er juillet 2010 du nouveau dispositif AMF en termes de certification professionnelle des collaborateurs dans le cadre de la vente de produits financiers. de la conformité juridique de nos produits, contrats ou actions commerciales.

Ce service assure la veille réglementaire et juridique de l'ensemble des lois et règlements liés à l'activité bancaire et financière. Il formalise un avis sur les nouveaux produits, contrats ou actions commerciales avec possibilité d'exercer son devoir d'alerte et son droit de veto dans les processus décisionnels. La procédure de déclaration par les collaborateurs des éventuels dysfonctionnements constatés dans la mise en œuvre des obligations de conformité propres aux activités bancaires et financières est opérationnelle depuis le mois de février 2006. Il assure également les relations avec le Médiateur de la banque. Enfin, ce service, a en charge le traitement des assignations en responsabilité délivrées à l'encontre de la banque, ainsi que les réponses Juridiques à nos collaborateurs en cas de besoins dans leurs travaux quotidiens. Pour l'année 2010, 29 assignations en défense ont été délivrées à la BPSO, provisionnées à hauteur de 46.300 €.

ORGANISATION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

L'ORGANISATION COMPTABLE INTERNE

Les acteurs internes du contrôle

- L'opérateur et son hiérarchie
- La révision comptable
- L'Audit

Les niveaux de contrôle

Premier niveau : L'auto-contrôle, réalisé simultanément à l'exécution des opérations, est exercé par chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie. Il doit faire l'objet de procédures formalisées. C'est aussi la justification du suivi des comptes par les services.

Deuxième niveau : La Révision comptable vérifie le respect des règles établies et assure le contrôle des rapprochements des comptes, la justification des comptes, le suivi des justifications dans le temps et le suivi de la régularisation des suspens. Cette démarche est réalisée périodiquement (mensuellement, trimestriellement ou annuellement). De plus un contrôle physique est réalisé ponctuellement et aléatoirement dans les Services. Cette mission est assurée par le Contrôle comptable interne. Un reporting trimestriel permet d'informer les dirigeants de la banque et le Responsable du Contrôle Permanent.

Troisième niveau : Contrôle périodique de l'Audit qui vérifie que les processus de contrôles de premier et deuxième niveau sont bien respectés



PRINCIPALES PROCÉDURES DE CONTRÔLE COMPTABLE MISES EN PLACE

Le Comité d'Audit, des Risques et des Comptes

Il se réunit 5 fois par an dont deux consacrés à l'arrêté des comptes de fin d'année et à celui du 1er semestre. Le Comité des Comptes a pour mission d'analyser les comptes sociaux qui doivent être soumis au Conseil. Il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables ainsi que des principales hypothèses de clôture.

Les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes interviennent en cours d'année sur des contrôles thématiques qu'ils ont déterminés, outre les vérifications de fin de trimestre et de fin d'année concernant l'arrêté des comptes.

Le renouvellement des Commissaires aux comptes fait l'objet d'une procédure interne.

Les principales procédures de contrôle comptable mises en place

- Présentation du Système d'Information Comptable et l'Organisation Comptable,
- Le Contrôle Comptable Journalier (Traitement de fin de journée comptable et Contrôle de la Centralisation Journalière),
- Tenue du plan de comptes (Création et mises à jour de comptes internes),
- Présentation et Fonctionnement de l'outil de lettrage des comptes internes (pointage automatique) Bankrec,...
- Justification des comptes internes à travers un outil informatique interne qui permet :
 - De définir les comptes internes (bible comptable),
 - De justifier les comptes internes,
 - D'effectuer un reporting trimestriel sur la justification des comptes.

Applicables uniquement aux entités ayant émis des instruments financiers échangés sur les marchés réglementés – art. L225-100-1 du code de commerce

59

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUR L'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET LE CONTRÔLE INTERNE

Aux sociétaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société relatif à l'organisation des travaux du conseil et au contrôle interne au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, présenté au paragraphe 4 du rapport annuel.

Le Président rend compte, dans son rapport, des conditions de préparation et d'organisation du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces travaux, destinés à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de

contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, ont consisté notamment à :

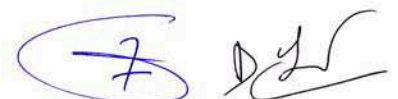
- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration.

Mérignac, Bordeaux et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2011
Les Commissaires aux Comptes

AUDIAL
Frédéric QUENNEPOIX

Philippe HUBERT Audit
Emmanuel GADRET
Damien LEURENT



Design graphique : JungleCactusDesign
Crédit photo : Dominique Narbeburu, Corbis, BPSO, Phovoir, Photos Equinox
Impression : Graphic System, labélisé Imprim Vert
Imprimé sur un papier respectueux de l'environnement avec des encres végétales
Mai 2011